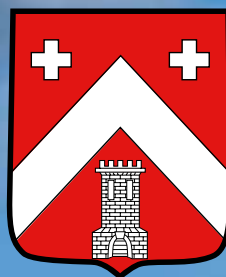


TERNAND

BULLETIN ANNUEL

2020 / 2021



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	03
VIE MUNICIPALE	04
Le Conseil Municipal.....	04
Budget.....	05
Commissions Communales.....	06
VIE DU VILLAGE	10
Etat Civil.....	10
Agence Postale.....	10
Eglise.....	11
Location de salle.....	11
Enfance & Jeunesse.....	12
VIE ASSOCIATIVE	14
CULTURE ET PATRIMOINE	22
Géopark.....	22
Histoire de notre église.....	23
VIE DU TERRITOIRE	26
Communauté de Communes.....	26
Vivre en Beaujolais.....	27
Déchèterie.....	31
INFOS PRATIQUES	32
Contacts utiles.....	33
Services médicaux.....	34
Tri des déchets.....	36
Formalités administratives.....	37
Hébergements - Viticulteurs.....	41
Commerces.....	42
Entreprises.....	43

Bulletin Municipal de Ternand 2020 / 2021

Directeur de publication : Bernard DUMAS

Rédaction : Mairie de Ternand

Conception graphique et impression : ITS/Taraprint
- Tarare (69)

Tirage : 500 exemplaires

Parution : janvier 2021 - Dépôt légal à la parution

Crédit Photo : Mairie de Ternand et associations

Toute reproduction même partielle de cet ouvrage est interdite sans l'accord de la Mairie. Elle décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient se trouver dans la présente édition.

LE MOT DU MAIRE



Au moment où j'écris ces quelques mots, je tiens tout d'abord à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021. J'espère que cette nouvelle année sera plus « facile » et plus agréable pour vous toutes et tous que celle que l'on vient de passer (difficile de faire pire !). Mon souhait le plus cher

est que nous puissions retrouver une « vie normale », que chacun puisse se retrouver en famille, entre amis en toute liberté. Cette année 2020 a été dure socialement pour beaucoup d'entre nous, personnes âgées isolées, associations qui n'ont pu exercer leurs activités normalement. Cela a été compliqué également au niveau professionnel pour beaucoup d'entreprises, artisans et commerçants qui ont dû arrêter ou ralentir leurs rythmes de travail. J'espère que cela sera sans trop de conséquences pour tous.

Je profite de ce bulletin pour remercier toute mon équipe municipale qui a pris ses marques et où chacun travaille activement dans toutes les tâches qui lui ont été confiées. Merci également à tout le personnel communal, ainsi qu'aux prestataires de service, qui ont toujours répondu présents malgré la crainte et les risques encourus à cause de ce virus. Encore merci à vous tous, bénévoles, qui donnez de votre temps pour le bien-être de tous les Ternandais, que ce soit par votre implication dans les associations ou tout simplement par « un petit coup de main »

quand le besoin s'en fait sentir.

Un petit clin d'œil à nos « aînés » qui ont vu leur traditionnel repas de fin d'année reporté. Sachez que nous ne vous oublions pas et que toute l'équipe du CCAS va réfléchir à ce qui pourra vous être proposé en début d'année (suivant l'évolution des restrictions COVID).

Pour cette année 2021 nous pouvons annoncer :

- Les logements « OPAC » à l'entrée du village seront mis en location à partir de Février. Pour ceux qui seraient intéressés, n'hésitez pas à demander un dossier à l'OPAC le plus tôt possible.
- Le bâtiment de la MARPA à la Potte va « sortir de terre » au début de cette année.
- L'antenne TDF va être installée route de St Vérand au printemps.
- Le programme d'installation de la fibre suit son cours et les premiers raccordements devraient être effectués cette année.
- Les travaux de réfection et d'aménagement du parking autour de la salle d'animation vont être engagés au printemps avec une réception en fin d'été.
- Les travaux de restauration de l'église.

Vous retrouverez plus de détails de tous ces projets dans les articles de chaque commission au fur et à mesure que vous lirez ce bulletin.

Enfin, le principe de précaution m'oblige, non sans regrets, à annuler la cérémonie des vœux initialement prévue le 16 janvier dans un souci de préserver la santé de tous et plus particulièrement nos « aînés ». Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux, et principalement de santé, pour cette nouvelle année !

Bonne année à toutes et tous !

Bernard DUMAS

Le mot du président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres-Dorées

Notre Communauté de Communes, avec ses 53 000 habitants et ses 32 communes, est un lieu de vie et un espace de solidarité. C'est devenu notre identité commune.

Daniel POMERET : Quel projet portez-vous en tant que Président pour notre Communauté de Communes ?

Notre territoire doit réussir la transition énergétique, car c'est notre cadre de vie qui en dépend, tout en dynamisant son économie, car c'est le gage d'avoir des ressources permettant d'offrir les services attendus par chacun.

Il faut répondre aux besoins de la petite enfance, de la jeunesse, de la gestion des déchets, des rivières, de la voirie, mais aussi des loisirs, de la culture, du tourisme. Il faut soutenir les entrepreneurs qui apportent la richesse économique. Et tout cela en préservant nos paysages et en privilégiant l'habitat responsable et la mobilité.



C'est un programme ambitieux auquel ont adhéré les maires et leurs communes, ce sera le travail d'une équipe que j'animerai avec plaisir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► MAIRE



Bernard
DUMAS

► LES ADJOINTS



Blandine
DUPERRAY



Robert
PERRIN



Pierre
MONNERY



Philippe
PEYROT

► LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Florent
COQUARD



Guillaume
DANGUIN



Mylène
DUCHARNE



Michel
LAHAIRE



Loïc
MARIETTON



Marie-Claude
PEIGNEAUX



Cindy
PERREAL



Audrey
PEYRASSE



Olivier
TILLET

► Employés communaux



Sylvie NONY
Secrétaire
de Mairie



Alain LACHAL
Agent Technique



Monique BOULON
ATSEM - Surveillance
cantine et garderie



Magali LAHAIRE
Surveillance cantine
Entretien locaux



Hélène VERDEAU
Surveillance
cantine et garderie



Nariné ARAMYAN
Surveillance
garderie



Florence
LACARELLE
Entretien locaux



Marie-Hélène
SADOT
Agence Postale

► Personnes extérieures au conseil faisant partie des commissions communales



Arnaud
BROUTÉ



Martine
BURFIN



Martine
COQUARD



Claudette
DENEANNE



Denis
SADOT



Pierre
SADOT

LES COMMISSIONS

Bernard DUMAS, maire et président de toutes les commissions

VOIRIE	Robert PERRIN, Guillaume DANGUIN, Loïc MARIETTON, Pierre MONNERY, Pierre SADOT, Denis SADOT.
BÂTIMENTS	Blandine DUPERRAY, Florent COQUARD, Guillaume DANGUIN, Michel LAHAIRE, Philippe PEYROT
URBANISME ASSAINISSEMENT	Pierre MONNERY, Marie-Claude PEIGNEAUX, Audrey PEYRASSE, Guillaume DANGUIN, Michel LAHAIRE, Loïc MARIETTON, Olivier TILLET
SCOLAIRE	Philippe PEYROT, Mylène DUCHARNE, Blandine DUPERRAY, Marie-Claude PEIGNEAUX, Cindy PERREAL
RESSOURCES HUMAINES	Blandine DUPERRAY, Mylène DUCHARNE, Marie-Claude PEIGNEAUX, Philippe PEYROT

BUDGET APPEL D'OFFRES	Robert PERRIN, Blandine DUPERRAY, Cindy PERREAL, Audrey PEYRASSE, Florent COQUARD, Loïc MARIETTON, Pierre MONNERY, Philippe PEYROT, Olivier TILLET
COMMUNICATION INFORMATION	Philippe PEYROT, Mylène DUCHARNE, Cindy PERREAL, Audrey PEYRASSE, Olivier TILLET, Claudette DENEANNE
PATRIMOINE TOURISME	Olivier TILLET, Mylène DUCHARNE, Blandine DUPERRAY, Cindy PERREAL, Audrey PEYRASSE
FLEURISSEMENT	Mylène DUCHARNE, Cindy PERREAL, Olivier TILLET, Martine BURFIN, Martine COQUARD, Claudette DENEANNE, Arnaud BROUTE
ASSOCIATIONS FESTIVITES	Florent COQUARD, Marie-Claude PEIGNEAUX, Guillaume DANGUIN, Michel LAHAIRE, Loïc MARIETTON, Pierre MONNERY

MAIRIE

ACCUEIL

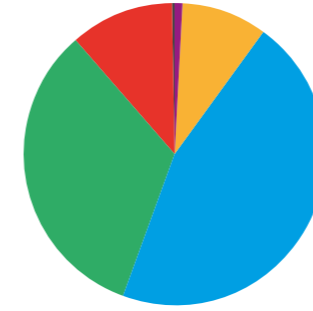
Sylvie NONY
214 rue de la Gare - 69620 TERNAND
☎ 04 74 71 33 43 - mairie@ternand.fr

HORAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI ✓ 13h30-17h30
VENDREDI ✓ 13h30-19h30

LE BUDGET

► FONCTIONNEMENT



RECETTES

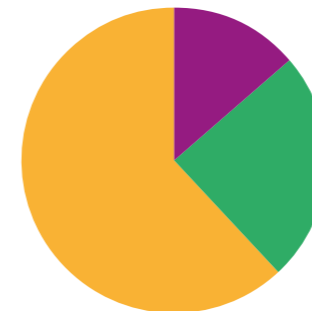
LIBELLE	BUDGET
ATTÉNUATION DE CHARGES	3 400,00 €
PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	37 500,00 €
IMPÔTS ET TAXES	184 000,00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	133 100,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION	45 010,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00 €
TOTAL	403 210,00 €

DÉPENSES

LIBELLE	BUDGET
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	150 800,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	152 900,00 €
ATTÉNUATION DE PRODUITS	15 000,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 510,00 €
CHARGES FINANCIÈRES	14 000,00 €
TOTAL	403 210,00 €

Le budget de fonctionnement est quant à lui en baisse de 3.6 %. On peut noter par ailleurs que les taux d'imposition sont stables (hormis l'incident du SYDER communiqué dans notre précédent bulletin).

► INVESTISSEMENT



RECETTES

LIBELLE	BUDGET
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	126 177,94 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	222 826,45 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	564 200,76 €
TOTAL	913 205,15 €

DÉPENSES

LIBELLE	BUDGET
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	171 500,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	616 331,95 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	114 005,20 €
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 368,00 €
TOTAL	913 205,15 €

Au regard du budget 2019, il apparaît une augmentation conséquente du budget dépenses sur 2020. Elle s'explique par les travaux de restauration de l'église d'un montant d'environ 580 000 €. Cette dépense exceptionnelle est compensée par des subventions intégrées aux recettes d'investissement.

Voirie

2020 entre une année d'élections et les confinements successifs !

Les travaux de voirie ont été perturbés, reportés voire annulés : au niveau entretien, les fossés n'ont pas été rafraîchis en début d'année, mais les recoupes ont été faites et les deux passages d'épaveuse ont pu être réalisés. La location d'une nacelle sur une journée a permis la pose des guirlandes ainsi que la taille des arbres notamment au vieux Bourg.

En ce qui concerne les gros travaux d'investissement, la réfection de la rue de la Potte qui avait été chiffrée était prévue cette année. Mais avec le projet MARPA et le permis de lotir PERREON, les travaux sont reportés. Cependant, les canalisations d'assainissement sous la chaussée ont toutefois été posées.

Le compte rendu du diagnostic voirie communautaire fait état des priorités d'entretien et de réfection de notre voirie pour l'année à venir. Nous mettons à l'étude les travaux suivants :

- La rue du Val d'Azergues sera améliorée par un goudronnage bicouche.

- L'impasse des mé-sanges sera, quant à elle, restaurée par un reprofilage bicouche.
- L'impasse de la Planche Lachal sera réparée par un enrobé projeté. Vu la faible fréquentation, cette technique permettrait, à moindre coût, de pérenniser cette voie.



La reprise de la voirie du lotissement La Promenade a soulevé un problème de conformité de l'éclairage public. Malgré de nombreuses relances, nous sommes dans l'attente du devis du SYDER.

Bonne route en espérant un hiver clément !

Bâtiments

En cette année d'élection, une nouvelle équipe s'est mise en place afin d'assurer le suivi et l'entretien des bâtiments communaux.

Après la découverte de l'ensemble des bâtiments, la commission s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les différentes actions à mener.

Travaux 2020

A la salle d'animation, des fuites au niveau du velux de l'auvent ont nécessité de nouvelles interventions des entreprises afin de régler ces problèmes d'étanchéité. A l'école, la résine sous le toboggan s'était dégradée et représentait un risque de chute pour les enfants. Elle a été refaite lors des vacances scolaires de la Toussaint.

Un déshumidificateur a été installé dans le local de la poste afin de pallier aux problèmes d'humidité.

Les volets du local utilisé par la psychothérapeute corporelle Nadège Arnaud, ont été repeints.

Quelques travaux d'entretien ont été effectués régulièrement par Alain, notre employé communal, et par Denis, notre prestataire de services.

Face à la crise du COVID-19, un protocole sanitaire a été signé avec les différentes associations pour l'occupation des bâtiments communaux.

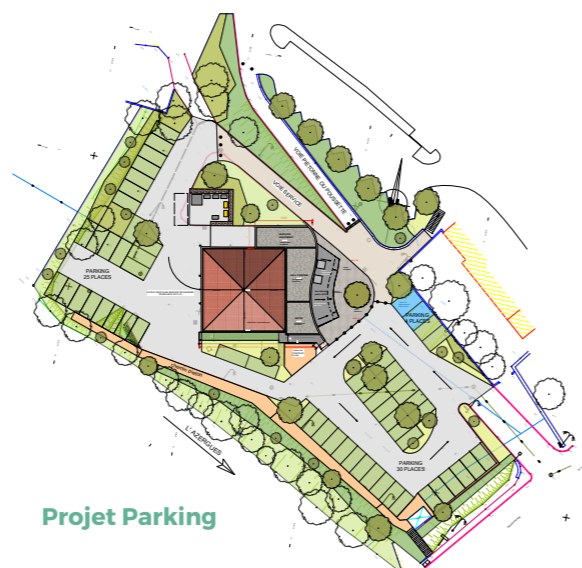
Projet travaux 2021

Le dossier d'aménagement des abords de la salle d'animation est en cours et va se prolonger durant l'année 2021. Il devrait permettre de créer des places

de parking supplémentaires tout en privilégiant l'aspect paysager et un bon équilibre entre la circulation des piétons et celle des véhicules.

Un dossier est à l'étude pour l'installation d'une climatisation réversible au sein de la maison médicale. La région va subventionner trois purificateurs d'air qui seront installés à la cantine de l'école, à la salle d'évolution et à la garderie.

Le local occupé par l'orthophoniste à la Maison médicale s'est libéré et reste à ce jour vacant.



Projet Parking

Urbanisme

Instruction des demandes

Nous avons traité 44 Certificats d'Urbanisme, 25 Demandes Préalables de travaux. Le service de la Communauté de Communes nous a instruit 6 Permis de Construire et 1 Permis d'Aménager.

Les permis de construire ont été délivrés pour des modifications de l'existant, 2 maisons individuelles et les 23 logements de la MARPA. Le Permis d'Aménager était destiné à la création de 3 lots à bâtir à la Potte. Les dossiers de Demandes Préalables sont souvent incomplets. Il faut être vigilant dans la zone du périmètre de l'ABF (Architectes des Bâtiments de France). Il est plus prudent de consulter l'ABF en amont du dépôt de dossier.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) aurait pu voir le jour en 2021 mais une majorité de communes a délibéré contre : ce transfert de compétences à la Communauté de Communes ne se fera pas pour l'instant.

En conséquence, le conseil municipal va entamer la lourde et longue révision de son document d'urbanisme.

Renseignements

Vous pouvez consulter le PLU (zonage et règlement) en ligne ou appeler la mairie et obtenir un rendez-vous le vendredi après-midi.

Tourisme

L'équipe municipale travaille au développement du tourisme dans notre village, en sus de la communauté de communes qui travaille sur le développement touristique de la région Beaujolais Pierres Dorées.

La rénovation du parking de la salle des fêtes et la restauration de notre patrimoine vont nous permettre une mise en valeur de notre village.

L'office de tourisme est intercommunautaire depuis le 1^{er} janvier 2019. Il a regroupé les offices de tourisme « Beaujolais Pierre Dorées », « Agglomération Villfranche Beaujolais Saône » et « Saône Beaujolais », et comprend désormais 85 communes.

Le bureau touristique le plus proche de chez nous est à Oingt, ouvert d'avril à fin novembre. Cependant, le magasin Fleur d'Eden est un relais touristique : divers documents y sont déposés par l'office de tourisme et vous permettront de découvrir et redécouvrir notre région.

Dans les années à venir, 3 projets devraient voir le jour :

- **La réhabilitation de l'Espace Pierre Folles** : ce projet acté lors de la mandature précédente a été

confirmé par la nouvelle équipe. Il s'agit de restaurer le musée (rénovation des locaux, nouvelle muséographie, réhabilitation de la faille par une équipe paysagère et création d'un amphithéâtre) afin de dynamiser et d'arriver à 50 000 visiteurs par an (soit 37 000 de plus qu'à l'heure actuelle). La première pierre a été posée le 25 novembre 2020 et la fin du chantier devrait intervenir fin 2023, 1^{er} semestre de 2024. Ce projet est financé principalement par des fonds publics.

- **Port fluvial de Anse** : il devrait être le plus grand port fluvial français avec 15 hectares de zone d'activité, 350 anneaux et 15 hectares de zones naturelles. Sur 33M€ alloués à ce projet, 8M€ proviendront de financements publics.

- **Domaine de Beaulieu à Morancé** : la rénovation et le développement de ce lieu de 30 hectares se fera principalement par des fonds privés. En plus des autres projets, il devrait comporter un pôle oenotouristique qui mettrait en valeur notre patrimoine viticole.

Sports & Associations

La réunion des associations s'est tenue le 16 octobre à la mairie.

Les présidents présents ont fait part des différentes dates de manifestations planifiées pour l'année 2021 (sous réserve des consignes sanitaires).

Cependant, nous invitons les personnes absentes à se rapprocher de la mairie afin de communiquer leur programme de festivités.

Un projet de charte associative va être mené afin de rédiger par écrit les règles en terme d'organisation et de fonctionnement avec la mairie (gratuité de la salle des fêtes, mise à disposition de locaux, documents administratifs à fournir, déclarations à faire, demande de matériel...).

Vos correspondants presse ne changent pas et se tiennent à votre disposition pour vos annonces :

Le patriote : denis69380.lepatriote@sfr.fr
www.lepatriote.fr

Le progrès : jacquet.genevieve@yahoo.fr
Chaque association doit ouvrir un compte sur le site :
www.leprogres.fr/organisateur

Patrimoine

Ce nouveau mandat sera l'occasion de mettre en place différentes actions qui permettront une mise en valeur du patrimoine de la commune :

1 - Création d'un Site Patrimonial Remarquable

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.



Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager.

Pour ce dossier nous sommes accompagnés par l'architecte du patrimoine Olivier CHANU (Belleville - 69), l'Atelier du Triangle (Macon -71) et Mosaïque Environnement (Villeurbanne - 69).

Cette étude est réalisée avec la participation financière du fonds Alma de la fondation Roi Baudoin.

2 - Travaux de restauration de l'église

Nous préparons le dossier de financement pour des travaux prévus en 2021-2022.

Dans le cadre de l'étude préalable, deux phases de travaux, avec options, avaient été définies :

Phase 1 – Travaux d'assainissement

- Option n°1 – Restauration partielle des façades et des couvertures

- Option n°2 – Restauration du mur de soutènement

Phase 2 – Travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte et du chœur

La conservation des peintures murales de la crypte constitue l'un des principaux enjeux du projet de restauration. Toutes les études réalisées confirment la nécessité de traiter en priorité le problème de l'humidité présente sur les parois de la crypte, principalement du côté nord.

Des réunions de travail sont prévues dans les mois à venir avec la DRAC pour l'organisation des travaux. Pour ce dossier nous serons accompagnés par Olivier CHANU (Belleville - 69) Architecte du Patrimoine.

Financement : DRAC, Région Auvergne-Rhône-Alpes et le soutien du Fonds Alma, géré par la Fondation Roi Baudoin.

3 - Petites Cités de Caractère

Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

Ces villes, autrefois centres administratifs, politiques, religieux, commerciaux, militaires... ont souvent vu leurs fonctions urbaines se réduire après les révolutions administratives et industrielles de la France. Elles ont perdu une grande partie de leurs fonctions urbaines, et se sont retrouvées sans la population et les moyens financiers pour entretenir cet héritage.

Le projet des Petites Cités de Caractère® est, dans ces communes, de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires.

Nous préparons un dossier de candidature qui sera déposé en juin 2021.



Fleurissement

Malgré un été très sec et chaud, les fleurs des bacs et massifs ont été appréciées, apportant une touche de gaieté en cette année difficile.

La plantation des annuelles a permis, une fois encore, de partager un grand moment de convivialité entre les membres de la commission et les bénévoles des Amis du Vieux Ternand. Le tout sous la baguette de chef d'orchestre de Claudette qui, non seulement dirige l'opération le jour J, mais se charge également de prévoir et de commander les plants nécessaires chaque année.

La mise en place d'un fleurissement plus économe sera la ligne de conduite de la nouvelle commission. Pour ce faire les vivaces seront plus utilisées dans

la réorganisation de certains massifs, plantes pérennes sur plusieurs années et résistant mieux à nos étés caniculaires. Des aménagements sont à l'étude afin de rendre notre village encore plus fleuri et accueillant. Devant la mairie, la moitié d'un de nos « chantiers » est en cours de réalisation.

Nous remercions toutes les personnes qui nous rejoignent lors des corvées « KIFEKOI » au printemps et à l'automne. Ces quelques heures offertes sont bien la preuve de l'attachement des ternandais à l'embellissement de leur commune. Un grand merci aussi aux petites mains bénévoles qui tout au long de la saison entretiennent et nettoient les fleurs des bacs.

N'hésitez pas à venir nous retrouver ou à nous faire part de vos idées, votre commission fleurissement reste à votre écoute.



C.C.A.S.

Le centre communal d'action social de Ternand est un établissement public communal destiné à venir en aide aux personnes en difficulté.

Suite aux élections municipales, de nouveaux membres ont été élus :

Président : Bernard DUMAS

Membres parmi les élus : Blandine DUPERRAY - Michel LAHAIRE - Marie-Claude PEIGNEAUX - Cindy PERREAL - Audrey PEYRASSE

Membres parmi les personnes extérieures au conseil : Françoise DANGUIN - Michèle DANGUIN - Cyrille FANTINO - Caroline JOUNEAU - Nadège SAENZ



Françoise DANGUIN Michelle DANGUIN Cyrille FANTINO Caroline JOUNEAU Nadège SAENZ

Le budget du CCAS est alloué par le conseil municipal de la commune. Il lui permet de venir en aide à des familles, à subventionner des associations à but social et enfin à financer le repas de Noël de nos aînés.

Cette année, au vu de la situation sanitaire, le conseil d'administration du CCAS a décidé de reporter à une date ultérieure le repas prévu initialement le 12 décembre 2020.

La période que nous traversons est délicate : le CCAS se doit d'être encore plus vigilant et à l'écoute de chacun. N'hésitez pas !

Le projet de construction de la MARPA est porté par le CCAS. Vous trouverez ci-dessous un point sur l'avancée de ce dossier.

MARPA

Enfin la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie va voir le jour !

L'OPAC du Rhône, maître d'ouvrage de cette opération de 23 logements à destination des aînés de notre territoire, nous a dernièrement présenté un budget d'investissement qui permettra à l'Association des 3 Ruisseaux de mettre à disposition des locataires des appartements à un prix acceptable.



Les travaux de terrassement devraient commencer fin janvier 2021.

Il faut compter 18 mois de travaux ce qui autoriserait la mise en location des logements à la fin de l'été 2022.

Les membres de l'association des 3 Ruisseaux (2 représentants des C.C.A.S par commune) vont se mettre en recherche d'aides financières pour l'aménagement intérieur (cuisines, salle de restauration et d'animation, mobilier divers etc...).

Ils ont une bonne année pour réfléchir à l'organisation et la mise en route de cette maison.



Les dix communes porteuses du projet (Belmont d'Azergues - Chamelet - Frontenas - Légny - Le Breuil - Marcilly d'Azergues - Saint Vêrand - Sainte Paule - Ternand - Theizé) ne manqueront pas de vous tenir informés de l'avancement des travaux.

Le bureau de l'association les 3 ruisseaux

ETAT CIVIL

Naissances

- ✦ Jade RIVIER
19 mars 2020
- ✦ Nathan Marietton
10 juillet 2020
- ✦ Lyam Charpin
11 juillet 2020
- ✦ Jade Autran
06 août 2020
- ✦ Léonie et Camille Mazet
10 août 2020



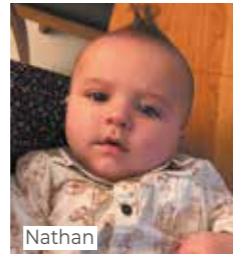
Jade



Lyam



Léonie & Camille



Nathan



Jade

Mariage

- ✦ Stéphane LAFOSSE et Isabelle LAPESTRE
27 juin 2020

Décès

- ☆ Eric Beaudet
13 novembre 2020
- ☆ Jean LECCIA
29 décembre 2020
- ☆ Lucien GOURBEYRE
16 décembre 2020

Agence postale



AGENCE POSTALE COMMUNALE

318, rue des Grandes Planches - Tél. 04 74 71 35 69
Ouverte le matin de 9h à 12h du mardi au samedi.

Vous pouvez poster votre courrier dans la boîte jaune, la levée est à 14h30 sauf le samedi (pas de levée). Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec le conseiller financier qui gère vos comptes au Bois d'Oingt afin d'obtenir un code d'accès pour gérer vos comptes par Internet. Une boîte jaune est également à votre disposition devant l'école, au vieux bourg, et relevée à 8h du lundi au samedi.

Pour joindre le bureau de poste du Bois d'Oingt : 04 74 71 47 50



Église Saint Jean-Baptiste – Crypte Saint-Benoît

CULTE

L'église de Ternand est une église consacrée qui accueille des messes le dimanche à 9h tous les deux ou trois mois (voir le calendrier sur le panneau d'affichage sous la galonnière de l'église), des baptêmes, des mariages et aussi des funérailles.

Elle fait partie de la Paroisse Saint Vincent des Pierres Dorées dont le siège est au Bois d'Oingt, paroisse confiée au Père François Chaize.

Pour tous renseignements téléphonez au 04 74 71 62 93.

VISITES

L'église est ouverte par Les Amis du Vieux Ternand le dimanche après-midi de mai à septembre. Les groupes sont également accueillis tout au long de l'année sur rendez-vous : Tél. 06 84 92 81 28.

La crypte se visite uniquement lors des Journées du Patrimoine le troisième week-end de septembre. Cependant, en 2021, ces visites pourront être interrompues pour des travaux de restauration dans le chœur.



Location de la Salle d'animation

Vous pouvez louer la nouvelle salle d'animation entièrement rénovée en 2018. Si vous avez un projet de location, n'hésitez pas à contacter la mairie, même pour retenir une date longtemps à l'avance.

2 SALLES À LA LOCATION :

- ✓ 1 grande salle pouvant recevoir jusqu'à 250 personnes (debout).
- ✓ 1 petite salle pouvant recevoir jusqu'à 50 personnes (debout) ou 24 (assises avec tables).

Cuisine équipée : chambre froide, cuisinière/four, lave-vaisselle, bacs de lavage, tables.
Equipement : chaises, tables, podium.

TARIF DES LOCATIONS POUR L'ANNÉE 2021* :

GRANDE SALLE

Prix pour le week-end :

Habitants de la commune : 350 €

Personnes extérieures : 700 €

Par journée (hors week-end) :

Habitants de la commune : 100 €

Personnes extérieures : 200 €

Nettoyage (lavage) : 100 €

Forfait podium : 50 €

PETITE SALLE

Prix pour l'entrée + cuisine (week-end et semaine) :

Habitants de la commune : 150 €

Personnes extérieures : 300 €

Nettoyage (lavage) : 50 €

* Les tarifs restent inchangés depuis la mise en service de la salle.



ENFANCE & JEUNESSE

Ecole

2019-2020 : Une année sur le thème des arts, de l'espace et de l'écologie

Le thème des arts de l'espace a été orienté sur la découverte du bâti à travers le temps et dans différents lieux : les enfants devaient arriver en fin d'année à l'habitat éco responsable mais le projet a été arrêté par le confinement !

La proximité du château de Ternand a permis cependant des observations et les nouvelles technologies ont fait voyager les élèves au travers des habitats lointains. Les plus petits ont travaillé sur les abris des animaux.

Tous les enfants ont bénéficié de journées construction (Lego et Kapla) avec de belles réalisations à la clé ! Les CE2/ CM ont suivi une correspondance avec une école de Villefranche pour échanger sur leurs lieux de vie et sur l'avancée de leurs élevages de phasmes. Des ateliers bricolages, encadrés par des parents, ont été mis en place pour la réalisation des décorations à vendre sur le marché de Noël.

Tous les élèves sont allés au cinéma : les grands ont vu « Donne-moi des ailes » et les maternelles des contes sur l'hiver. Même confinés, une partie des élèves a participé à « la grande lessive » : il s'agissait de créer une œuvre sur le thème des fleurs et de l'afficher dans la cour de l'école.

Les Olympiades ont pu avoir lieu en fin d'année au stade et ce fut l'occasion d'organiser un pique-nique « 0 déchet ».

Pour clôturer cette année bien particulière, les enfants ont passé un dernier après-midi festif avec des jeux et de la musique, le tout agrémenté d'un goûter. Les 3 CM2 quittant l'école pour le collège se sont vus remettre des cadeaux.

2020-2021 : Une nouvelle équipe, un travail autour de l'écologie, de la géométrie et de l'art

Cette année, l'école recense 70 élèves de la petite section au CM2, dirigée par Corinne PONTIUS en charge



des maternelles. Nathalie SAPIN intervient le lundi pour suppléer Corinne. Elles sont assistées de Monique BOULON (ATSEM). Elodie MAZARD a la responsabilité des CP/CE1 et Laura VERMARE celle des CE2 / CM.

Cette année, l'accent est encore porté sur les travaux d'écriture et sur la résolution de problèmes pour tous les élèves de l'école au travers de deux activités :

- la participation à des rallyes mathématiques pour s'entraîner à réfléchir ensemble
- une méthode d'anglais basée sur des vidéos d'enfants anglophones

L'année sera marquée également par la préparation de la fête des 100 jours : chaque jour d'école est compté et cela donnera lieu en avril à une fête sur le thème du « 100 ». D'autres événements seront organisés comme la semaine du goût sur le thème des couleurs, la participation à plusieurs actions abordant les sujets « de la géométrie à l'art par le plaisir » ou « la grande lessive » et l'intervention du SYTRIVAL dans chaque classe sur le thème du recyclage.

Des sorties seront également planifiées comme celle en forêt pour les deux classes de grands, la ferme pédagogique pour la maternelle, les séances de piscine pour les grandes sections/CP/CE1. Enfin, des activités seront élaborées autour de lectures, de recherches, de vision de films et d'actions ponctuelles en lien avec l'écologie.

Comme vous le constatez, nos petits écoliers de Ternand auront un programme varié !



Horaires de l'école

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie matin	7h30 - 8h20	7h30 - 8h20		7h30 - 8h20	7h30 - 8h20
Classe matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30		8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
Pause méridienne	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Classe après-midi	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30		13h30 - 16h30	13h30 - 16h30
Garderie soir	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30		16h30 - 18h30	16h30 - 18h30

Garderie périscolaire

La surveillance et l'animation de la garderie périscolaire sont assurées par Hélène Verdeaux, Nariné Aramyan et Monique Boulon. Nos horaires d'ouverture (7h30-8h20 le matin et 16h30-18h30 le soir) permettent de satisfaire un maximum de familles. On peut s'en rendre compte par la fréquentation qui est en hausse : elle fluctue entre 4 et 12 le matin et entre 4 et 23 le soir.

Tout d'abord, nous remercions la mairie pour les confitures et le chocolat. Le matin, les enfants assistés d'Hélène et

Nariné, sont dans une belle période de créativité (farandole de papillons, mini bonnets, oursons en laine..) : ils adorent !!! Le soir, nous avons profité de la clémence du temps le plus tard possible. Mais hélas, aujourd'hui nous devons rester à l'intérieur. Les enfants jouent, entre autres, à l'école ! Il faut croire qu'ils n'en sont pas lassés !

Mais ils attendent le retour de la douceur, comme chaque année, pour retourner jouer dehors !



Assistant(e)s maternelles

Hélène ABADIE
342 rue des Grandes Planches
04 74 71 90 54

Cindy ASSIMON
206 rue de Saint-Victor
06 66 57 13 44

Fanny BENMALEK
485 route de Ste-Paule
06 45 78 50 03

Catherine BERCHOUX
1411 route du Berthier
04 74 71 71 36

Marie-Laure BURFIN
179 impasse de Chavasson
09 75 40 43 00

Eliane DUTHEL
219 rue de Saint-Victor
09 67 45 54 79

Charline TILLMANN
220 impasse du Vervuis
06 85 94 24 15

Jennifer TRICHARD
200 rue des Grandes Planches
06 63 85 16 16

Nadège GUILLET TRONCY
45 chemin des Brotteaux
06 95 39 13 83

LISTE DES ASSOCIATIONS

► COMITÉ DES FÊTES

Président : Rainier LINARELLO
06 43 89 29 74
rainier.linarello@wanadoo.fr

► LES VOISINÉES

Président : Jean-Pierre DANGUIN
04 74 71 32 24
jean-pierre.danguin@wanadoo.fr

► ENTENTE CYCLISTE

TERNANDAISE
Président : Pierre MONNERY
06 02 39 21 89
pierre.monneroy@numericable.fr

► FOYER SPORTIF TERNANDAIS

Président : Michel LAHAIRE
06 31 39 98 83
lahairemich@gmail.com

► LES AMIS DE L'ÉCOLE

Présidente : Aline PEIGNEAUX
04 74 71 52 99
alinepeigneaux@orange.fr

► SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président : Bernard PEIGNEAUX
04 74 71 37 80
mcpeigneaux@orange.fr

► TERNAND MÉDIÉVAL

Président : Philippe LEROY
04 26 65 62 68
ternandmedieval@gmail.com

► LES AMIS DU VIEUX TERNAND

Président : Olivier TILLET
06 10 12 56 19
olivier.tillet@laposte.net

► ASSOCIATION SPORTIVE

TERNANDAISE
Présidente : Liliane PEZANT
Christine : 06 30 73 69 48

► VK DANSE

Claude Vagneck : 04 74 71 95 58
vkdanse@orange.fr

► NABUCCO ORCHESTRA

Président : Alain JANCENEL
04 74 05 19 10
Bernard PERRIN : 06 89 90 26 57
perrin-bernard@hotmail.fr

► LE PATCH À TERNAND

Présidente : Joëlle ANQUETIL
04 74 71 35 40

► L'ENTRAIDE

Président : Bernard DUMAS
04 74 71 38 57
contact@domainedumas.fr

► A.D.M.R.

Président : Claude BOCHARD
04 74 71 97 22

► GYM SANTÉ

Présidente : Marie Thérèse MANGIN
06 12 70 40 98

► CLUB DES 3 F

Président : Florian ROBERT
04 26 65 60 69

► FSR FAMILLE SIVELLE RACING

Paul SIVELLE - 06 83 27 34 79

► LA GUILDE DU PAYS DE BROU

Président : Jean-Claude
GOURBEYRE
06 26 05 05 08
laguilledebrou@gmail.com
http://laguilledebrou.fr/

► CONSCRITS

- Classe en 0
Fabien LINARELLO - 07 88 73 72 19
- Classe en 1
Manuel PERRIN - 06 88 89 12 32
- Classe en 2
Loïc MARIETTON - 06 84 20 63 08
- Classe en 3
Alain GIRERD - 06 17 40 19 13
- Classe en 4
Emilie THEVENET
- Classe en 5
Bernard DUMAS - 06 08 58 13 00
- Classe en 6
Jean RICHARD - 06 24 22 27 79
- Classe en 7
Bertrand CHARNAY - 06 80 21 72 98
- Classe en 8
Florent COQUARD - 06 08 02 84 96
- Classe en 9
Séverine SIVELLE - 06 73 90 71 36

SOYEZ
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

OFFERT PAR
LA MAIRIE!

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Comité des Fêtes

L'année 2020 avait bien commencé pour le Comité des Fêtes, la vente de tartiflette ayant connu un franc succès. Malheureusement la Covid-19 est passée par là et toutes les autres manifestations prévues ont été annulées.

Mais ce repos forcé a fait prendre conscience de l'importance du rôle des associations et du lien social qu'elles créent à travers leurs activités.

Le Comité des fêtes espère bien pouvoir vous retrouver l'année prochaine pour ses festivités. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de leur organisation à travers les bulletins municipaux et le site de la mairie.

Nous vous rappelons que toutes les bonnes volontés et les compétences sont les bienvenues alors n'hésitez pas à nous rejoindre.



Les Amis de l'école

Après une année 2019/2020 marquée par la crise du Coronavirus provoquant l'annulation de plusieurs événements importants pour elle, l'association des Amis de l'école espère que cette année lui permettra d'organiser ses manifestations habituelles. Les membres du bureau ont hâte de pouvoir à nouveau rassembler les familles.

En 2020, nous avons pu réaliser notre vente de saucisson au gène en février, dans une ambiance conviviale. Une vente de pizzas a eu lieu aux vacances de la Toussaint et enfin une vente de fromages au mois de décembre. Nous en profitons pour vous remercier des nombreuses commandes reçues pour cette vente. Merci de votre soutien en ces moments particuliers.

Le marché aux fleurs, la kermesse, la marche parrainée, le défilé d'halloween et notre traditionnel marché de Noël n'ont pas pu avoir lieu.

L'association regroupe des familles bénévoles qui se mobilisent plusieurs fois dans l'année pour collecter des fonds. L'objectif étant de mettre à disposition des enseignantes des moyens financiers leur permettant de réaliser des sorties culturelles pour les enfants sans que le coût pour les familles ne soit trop important. Plus largement, Les Amis de l'école visent à fédérer et impliquer les familles autour de l'école. Nos événements sont aussi le moyen de rencontrer les autres parents pour échanger, passer de bons moments et tisser des liens qui peuvent devenir indéfectibles.

Merci à tous les parents qui s'impliquent toujours avec bonne humeur tout au long de l'année dans l'organisation de ces événements !



Pour 2021, nous espérons vous retrouver :

- Le 27/02 : Vente de saucisson au gène.
- Le 30/04 : Marché aux fleurs devant l'école.
- Le 19/06 : Kermesse.
- Le 31/10 : Défilé d'Halloween.
- Le 4/12 : Marché de Noël.

Association Sportive Ternandaise Mixte

Deux activités très différentes se déroulent à la salle d'animation aux Grandes Planches.

- Le lundi soir, de 19h à 20h, des séances de gymnastique sont assurées par Hana depuis quatre ans maintenant.

Au programme, exercices divers et soutenus dans une ambiance agréable.

- Le mercredi matin, de 10h à 11h, Isabel anime depuis 2019 des séances de Taïchi qui visent à apporter sérénité et détente du corps et de l'esprit.

Interrompus par deux fois en raison des restrictions sanitaires, les cours reprendront dès que ce sera possible pour le plus grand plaisir de tous les participants et participantes.

Vous pouvez encore rejoindre l'un ou l'autre de ces groupes, ou les deux à la fois, en appelant : Martine 06 86 00 17 80 ou Christine 06 72 21 46 46.



VK Danse Club

« Drôle » de saison 2019/2020 interrompue en mars pour reprendre début juillet jusqu'à mi-juillet. Une saison sans notre gala de fin d'année, donc sans pouvoir récompenser nos danseurs : les enfants !

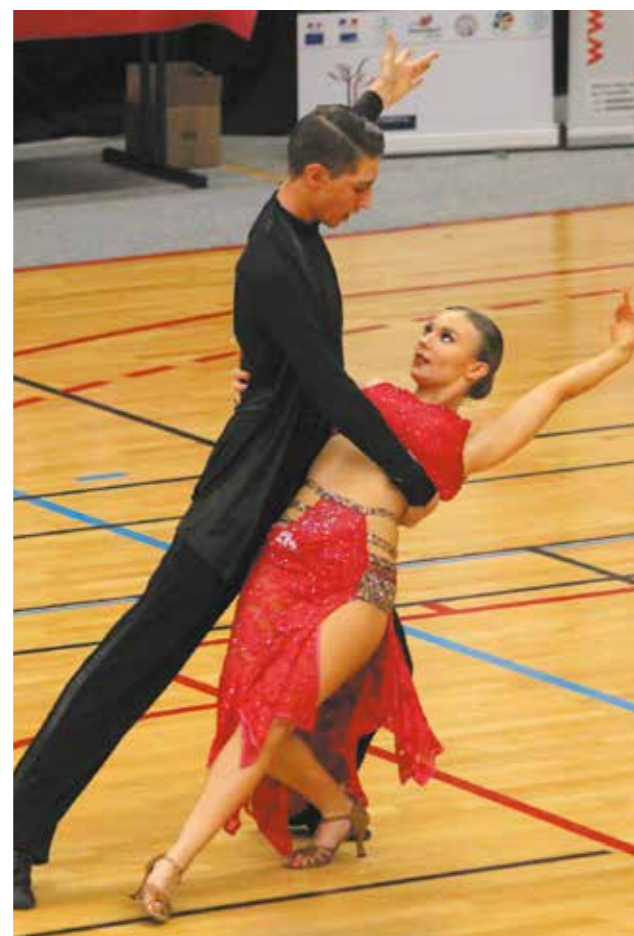
Nous n'avons pas pu remercier Mickaël et Lucie (en photo), nos compétiteurs juniors en catégorie C (programme libre) : les portes des compétitions internationales s'ouvraient à la fin de la saison 2021 ! Mais ils ont choisi de se consacrer à leurs études, qui les en blâmerait ? Tous nos vœux de réussite les jeunes !

2020/2021 et 2^e confinement : Nous ne commentons pas des décisions qui pénalisent les pratiques du sport et la culture en général. Nous n'avons rien lâché l'année dernière. Nous reprendrons donc nos cours de Rock, de danses latines, de Zumba et de fitsteps dès que possible tout en continuant de respecter notre protocole sanitaire qui va bien au-delà des recommandations (plus de 9m² par personne, gestion des entrées et sorties sans que personne ne se croise, aucune personne autorisée à entrer dans la salle des fêtes excepté les danseurs etc....).

Inscription toujours possible en cours d'année.

Plus que jamais, bonne année 2021 à vous tous ! Protégez-vous ! Prenez soin de vous et au plaisir de pouvoir danser en toute liberté !

Nadine et Claude VAGNECK
04 74 71 95 58
06 12 55 58 95



Entente Cycliste Ternandaise

Année 2020 décidément maudite !

Ce satané virus a, comme pour le quotidien de nous tous, sérieusement compliqué les activités de notre club avec randonnées et séjours cyclo annulés.

Mais ce que l'on retiendra principalement, hélas, sera la disparition brutale de notre coéquipier et ami Jean Paul BOUCHEZ qui se sera échappé une dernière fois.

Nous le surnommions parfois « junior » pour son exceptionnelle générosité dans l'effort, quitte à être parfois « dans le dur » au fil des kilomètres... Sortie (enfin presque) finie, la remontée finale sur Sainte Paule à vélo a parfois dû être assez « hard ». Amoureux de la montagne, il aimait à nous faire le récit détaillé des nombreux cols gravis au cours de ses innombrables sorties, de part et d'autre des Alpes et Dolomites.

Son maillot rose (et chaussettes assorties...) aux couleurs de l'Italie et du Stelvio (fameux col Italien pas à la portée du premier venu car culminant à 2758m) va manquer au sein de notre peloton.

Puisse la saison 2021 nous apporter de meilleurs moments !



Jean-Paul BOUCHEZ

Le Foyer Sportif Ternandais (F.S.T.)

Le FST compte toujours une trentaine de licenciés adultes avec 2 entraîneurs : Cyril BUTTE et Evariste GASCUENA.

Huit jeunes (U7, U9 et U11) jouent en entente avec l'OSB (Val d'Oingt). C'est Florian OSTLER qui est chargé des relations et de la communication entre les 2 clubs. Les U11 jouent parfois à Ternand.

Un groupe de licenciés assure la bonne marche du club :
Président : Michel Lahaire
Vice président : Mathieu Leroy
Trésorier : Florent Coquard aidé par Claude Guillot
Secrétaires : Jérémy Duperray et Jonathan Trichard

Après une saison tronquée, car interrompue en mars 2020 par le confinement, l'équipe a terminé en milieu de tableau et évolue donc toujours en Division 4 du district du Rhône, cette année 2020/2021.

Le début de saison fut difficile : match nul 2 à 2 contre Pouilly Pommiers, perdu 3 à 0 à Amplepuis, perdu 1 à 4 contre St Forgeux, puis 1 à 2 contre Sud-Azergues, Ternand venait juste de remporter sa première



victoire 3 à 2 à Propières quand la pandémie a de nouveau contraint les sportifs au repos...

Les autres équipes de la poule A de D4 sont : Chambost/St Just, Sornins Réunis, Bully, Les Sauvages, Lamure(3) et Pontcharra/St Loup.

Les manifestations du Foyer Sportif de Ternand, comme tous les rassemblements, ont été annulés en 2020. Si la situation évolue et que la crise sanitaire nous laisse tranquilles, le club organisera ses deux concours de pétanque au stade du « Petit Paris » : vers le 1^{er} mai 2021 et un samedi de septembre 2021 (la date précise dépend des vendanges). Le tournoi annuel des seniors aura lieu en juin 2021.



Nabucco Orchestra

Avec cette année à nulle autre pareille, toutes nos manifestations ont été annulées. Nous avons tous été privés du plaisir de partager notre amour de la musique. Soit. Mais même si les perspectives demeurent troublées, nous restons motivés : notre bien-aimé Chef a préparé de nouveaux morceaux que nous travaillerons ensemble dès que la situation le permettra : cela ne saurait tarder et surtout restons positifs ! D'ailleurs, de nouveaux musiciens ont rejoint nos rangs, ce qui porte notre effectif à 17 membres. Bienvenue à eux !

Nous remercions la commune de Ternand pour sa confiance et son soutien constant. Nous vous souhaitons santé, bonheur, et une année 2021 remplie de rencontres, de joies et de célébrations ! Musicalement vôtres !

Les 17 musiciens du Nabucco Orchestra.



Les Voisinées

Cette année, notre association qui compte environ 80 adhérents avec deux sections : jeu et marche, a été, elle aussi, bien perturbée par la crise sanitaire. Depuis plusieurs années, la cotisation reste fixée à 10 € par personne.

Quand tout va bien, pour les férus de belote coincée, c'est le lundi de 14 à 18 h et pour un peu plus de fantaisie dans les jeux de cartes, c'est le mercredi de 20 h à 23 h.

Pour ceux qui préfèrent la randonnée, en règle générale, c'est 2 ou 3 fois par mois (lundi, vendredi), tantôt à la demi-journée (pour une dizaine de kilomètres), tantôt à la journée (pour des randos plus longues) avec pique-nique ou restaurant. Malheureusement, 2020 ne nous a pas permis de parcourir les distances habituelles. Le groupe s'est encore étoffé cette année. Renseignements auprès de Françoise (Tel: 06 88 98 07 27) et Yvette (Tel : 06 85 67 41 21).



Deux dates importantes sont à retenir : le dernier lundi de Janvier pour l'AG et le premier jeudi de juin pour la sortie annuelle en car. Hélas, cette année, seule l'AG a pu se tenir normalement au restaurant « le Cep Vert » à Létra ; nous avons dû annuler notre voyage en car pour cause de COVID 19...

Cet automne, Michèle Bérat et Marie-Claire Boulon nous ont quittés discrètement. Leur compagnie et leur bonne humeur nous manqueront. Croisons les doigts et espérons que 2021 soit moins morose et plus propice à la gaieté et aux retrouvailles amicales pour que notre association retrouve toute sa raison d'être !

Président : Danguin Jean-Pierre (Tel : 04 74 71 32 24)
Trésorier : Poncet Georges (Tel : 04 74 71 35 47)
Secrétaire : Moissonnier Yvette

Les Amis du Vieux Ternand

Le carnet de route proposé lors de l'Assemblée Générale du 7 février a dû se plier aux exigences de la crise sanitaire.

Plusieurs projets n'ont pu se réaliser : Visite de Riverie (Petite Cité de Caractère), pique-nique au Bourg, Animations du 8 décembre.

D'autres ont été modifiés. Ainsi, ce n'est que le 13 juin que la Maison des expositions a accueilli sa première artiste. Huit autres ont suivi et, jusqu'au 27 septembre, nous avons pu découvrir une grande variété de réalisations : peintures abstraites, figuratives, photos travaillées, collages, peinture sur porcelaine,...

De même, l'église n'a rouvert ses portes au public que le dimanche 7 juin. Jusqu'au 27 septembre, les bénévoles y ont reçu près de 1700 personnes, dont 198 lors des Journées du Patrimoine bien que -covid oblige- les peintures de la crypte ne soient pas visibles ces jours-là. Les visiteurs ont cependant pu découvrir les sondages réalisés dans le chœur à l'automne 2019.



C'est le fleurissement qui a été le moins perturbé. Nous avons participé activement aux plantations de la mi-mai, puis à leur entretien tout au long de l'été, et enfin, le 17 octobre, à la corvée communale du Kifékoï (Bourg et Grandes Planches).

Au bourg, près de la fontaine, des arbustes trop envahissants ont été arrachés et remplacés par des vivaces pour permettre, depuis les bancs, une meilleure vue sur la vallée.

Malgré la canicule, les fleurs ont été belles tout l'été et encore en automne. Ce n'est que le 3^e lundi de novembre que les gelées ont donné le signal de l'arrachage des annuelles.

Mais près de l'église, pendant quelques jours encore, des bégonias ont fait de la résistance...

Nous espérons que 2021 nous permettra de nous retrouver plus souvent et de reprendre l'ensemble de nos activités.

L'Assemblée Générale se tiendra le vendredi 5 février 2021 à 20h dans la salle des associations.

Toutes les personnes intéressées par le patrimoine et la mise en valeur de notre village sont les bienvenues.



Gym Santé

Au printemps 2020, Gym Santé a vu sa dynamique mise en difficulté. En effet, le contexte sanitaire a mis un coup d'arrêt à la volonté de dynamiser notre association avec quelques nouveautés, notamment : des cours après 20h, des groupes de niveau, des cours adaptés à la demande du public plus intenses avec du renforcement musculaire « abdos - fessiers » dans l'esprit « cross fit », etc. Quel dommage ! L'effectif de nos adhérent(e)s était en hausse à la rentrée 2019 mais le confinement nous a obligés à rembourser tout le monde. A la rentrée 2020, nous avons commencé la saison avec optimisme grâce à un protocole sanitaire exemplaire instauré par l'équipe de kinésithérapie : attente à l'extérieur, désinfection des mains à l'entrée comme à la sortie de l'établissement, port du masque obligatoire, arrivée en tenue, accès aux vestiaires 4 par 4 seulement en fin de séance, désinfection systématique des cabines à chaque passage, 7 personnes maximum dans la piscine... Pourtant, cet optimisme fut de courte durée puisqu'en novembre,

les nouvelles mesures pour faire face aux statistiques inquiétantes nous ont contraints une seconde fois à interrompre nos activités. Maintenant, Gym Santé, en particulier ses adhérent(e)s, attendent avec impatience la reprise des activités sportives d'entretien au centre Vithalia à Ternand.



Amicale des chasseurs de Ternand

Trois manifestations ont pu se tenir sur l'année 2020 :
- l'assemblée générale de fermeture le 12 janvier
- le banquet de la chasse le 1er février
- l'assemblée générale d'ouverture le 11 septembre.

C'est dans un contexte bien particulier, en plein cœur de la pandémie du covid 19, que cette année s'est déroulée.

En ce qui concerne la société de chasse, nous avons eu la chance de pouvoir célébrer notre habituel banquet le 1er février 2020, juste avant le début de cette crise. Nous sommes encore dans le flou pour le prochain devant se tenir le 6 février, dans l'attente des nouvelles dispositions sanitaires prises par l'état.

Durant cet été, nous avons comme chaque année réalisé plusieurs hectares de culture, permettant au petit gibier (faisan, perdrix, lapin, lièvre...) non seulement de trouver de la nourriture ainsi qu'un couvert pour fuir les prédateurs mais aussi faciliter ainsi une meilleure implantation de ces animaux.

Une nouvelle garennière artificielle a aussi vu le jour et nous sommes très heureux de constater que la population de lapins a augmenté depuis ces dernières années.

Le 11 septembre 2020, l'assemblée générale a lancé une nouvelle saison de chasse. Celle-ci fut interrompue le 31 octobre en raison du second confinement du pays.

Cependant, le 14 novembre, sur demande de la Ministre de l'environnement et sous la responsabilité des Préfets, des battues au gros gibier (sanglier, chevreuil, renard) ont été organisées. Obéissant à des réglementations sanitaires strictes, elles ont eu pour mission de réguler ces espèces pouvant occasionner des dégâts.

Le 06 mars 2021 nous organiserons notre journée boudins. Les tickets sont en vente auprès des chasseurs à 7€ la part : n'hésitez pas à nous contacter.

Nous sommes bien évidemment toujours ouverts à la discussion et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos éventuelles questions.

La société de chasse souhaite une bonne année 2021 à tous les Ternandais

La Guilde du Pays de Brou

Cette année 2020 restera dans toutes les mémoires eu égard à la pandémie mondiale qui imposa au monde entier des mesures sanitaires drastiques. Notre association loi 1901 a subi le même sort, mais soyons réalistes nous n'avons pas eu à souffrir de la même façon que le monde du travail avec toutes les conséquences économiques dramatiques que cela a entraîné et entraîne encore.

Bien sûr, nos prestations prévues en 2020 ont toutes été annulées mais fort heureusement pour nous, reportées pour 2021. Le sérieux que nous nous efforçons de montrer dans nos manifestations médiévales jusqu'alors nous a toujours permis d'être appréciés, et c'est certainement ce qui a poussé les organisations à reconduire pour 2021 tous les contrats signés avec notre association en 2020.

La période de relâchement sanitaire national de cet été nous a permis d'organiser un regroupement médiéval dans mon pré au bord de l'Azergues le week-end du 25 et 26 juillet.

A cette occasion nous avons pu installer toutes nos tentes et découvrir le nouveau matériel réalisé durant le confinement (qui avait été bien mis à profit) et surtout retrouver tous nos adhérents qui attendaient ce rassemblement avec impatience.

Ce week-end nous a permis, d'une part, d'accueillir des visiteurs en quête de spectacles pour leurs manifestations médiévales de 2021 qui étaient intéressés par notre troupe, et d'autre part d'intégrer dans notre association un cuisinier et sa famille, un homme de théâtre (metteur en scène), qui s'est



mis immédiatement au travail en gérant de façon très professionnelle notre spectacle que nous avons répété pour l'occasion, et enfin de nouveaux cavaliers et escrimeurs.

Le bon état financier de notre trésorerie nous aura permis de passer cette période sans trop de difficulté et de pouvoir appréhender l'année prochaine avec beaucoup d'espoirs.

En effet cet été nous avons pris de nouveaux engagements pour 2021 concernant de très importantes et belles fêtes dont vous aurez la surprise de voir certaines se dérouler dans la région.

www.laguil dedebrou.fr - laguil dedebrou@gmail.com
Le président : J.-C. GOURBEYRE - 06 26 05 05 08

Patch

Notre club se compose d'une dizaine d'adhérentes actives et passionnées par l'art du patchwork.

Nous nous retrouvons tous les mardis après-midi dans la salle communale de la Mairie de Ternand et, après avoir choisi un modèle de patch, nous nous lançons dans la création personnalisée. Chacune apportera sa petite touche, ce qui livrera des résultats surprenants grâce aux différentes couleurs utilisées. Les coussins, les tableaux, les patchworks de tailles plus ou moins grandes se laissent coudre sachant que le résultat sera au rendez-vous.

Les cadeaux personnalisés tels que pochettes, sacs, cadres, chemins de table, porte tarte, masques nous ont permis de diversifier notre activité.

Cette folle année a freiné nos objectifs mais n'a pas arrêté nos contacts par mail ou téléphone.

Dans le courant de l'année 2019, nous avons été sollicitées par la responsable du magasin « Brin de Talents » pour confectionner des couvre-cuveuses (couvertures pour éviter aux bébés la lumière des éclairages) du service « prématuré » de l'hôpital de la Croix-Rousse. L'objectif était d'atteindre 100 couvertures. Le club de Ternand en a fourni une



douzaine aussi belles les unes que les autres, dans des dimensions précises.

Comme tout le monde, nous attendons avec impatience de retrouver notre liberté et reprendre nos moments de partage si précieux.

Famille Sivellev Racing

Année particulière, saison particulière...

Changement de moto pour une nouvelle saison, donc changement de catégorie : passage en HONDA 250cc. Mais un début de saison retardé pour Samuel car il a dû bénéficier en février d'une chirurgie des deux membres inférieurs pour un syndrome des loges invalidant pour le sport et le quotidien avec une mise au repos de deux mois dans les suites. Au moment de la reprise, le premier confinement est tombé et les courses prévues du championnat se sont annulées les unes après les autres. Juste des entraînements ont été maintenus sur les terrains, qui lui ont permis de rouler et de prendre en main sa nouvelle moto. Du fait du contexte sanitaire difficile, nous n'avons pas réalisé notre concours de pétanque annuel, ce

n'est que partie remise, nous espérons pouvoir l'organiser l'an prochain et vous retrouver aussi nombreux que les années précédentes. Au programme de 2021 : effectuer un gros entraînement hivernal pour réaliser le championnat Rhône-Alpes.



Classes en 1

L'amicale des classes en 1 est heureuse de vous annoncer que la fête des conscrits est programmée pour le week-end de l'ascension (si la situation sanitaire nous le permet), soit du 12 au 16 mai 2020.

L'amicale vous invite à vous faire connaître auprès des membres du bureau de l'association, afin de mettre à jour nos listes. Pour cela c'est très simple :

- soit par téléphone (le président : Manuel Perrin au 06 88 89 12 32 ou la secrétaire : Cindy Assimon, au 06 66 57 13 44)

- soit par mail à l'adresse suivante : lamicaledes-classesen1@gmail.com

Nous avons aussi un groupe sur Facebook afin de partager les événements et autres : « L'amicale des classes en 1 de Ternand ».

Nous comptons sur la jovialité et la convivialité des ternandais pour faire vivre cette coutume et lancer les festivités avec les classes en 1.

Amicalement,
L'amicale des classes en 1

GÉOSITE VILLAGE PERCHÉ DE TERNAND

Un totem est installé à l'entrée du vieux bourg avec une carte du Beaujolais et un texte de présentation du géosite de Ternand. Deux circuits ont été mis en place pour découvrir les paysages et observer le vieux bourg de différents points de vue.

Occupé dès le Néolithique, puis par les peuples gaulois et romains, le site de Ternand est par la suite devenu un village médiéval fortifié. Bâti sur un promontoire rocheux dominant la vallée de l'Azergues, le vieux village témoigne de la volonté des hommes d'occuper des positions stratégiques en profitant de la topographie locale.

Le contexte géologique particulièrement perturbé dans le secteur de Ternand a participé à la formation de points hauts, constitués de roches résistantes à l'érosion, et de points bas, roches plus tendres. Ainsi, l'éperon rocheux sur

lequel s'est bâti le vieux village est composé en grande partie de marbre blanc, une roche relativement dure par rapport aux autres roches du secteur.

En cheminant dans les ruelles anciennes du village, au patrimoine bâti et historique remarquable, et sur le chemin de ronde, il est possible d'apercevoir des traces de ce marbre qui fait la particularité de Ternand. Depuis le haut, la vue s'ouvre sur des paysages des monts et collines du Beaujolais.



CIRCUIT RONZIÈRE
Durée : 2h
Distance : 6 km
Dénivelé : + 226 m



CIRCUIT BROU - MONT JONC
Durée : 3h
Distance : 9 km
Dénivelé : + 442 m



UNESCO
GLOBAL
GEOPARKS

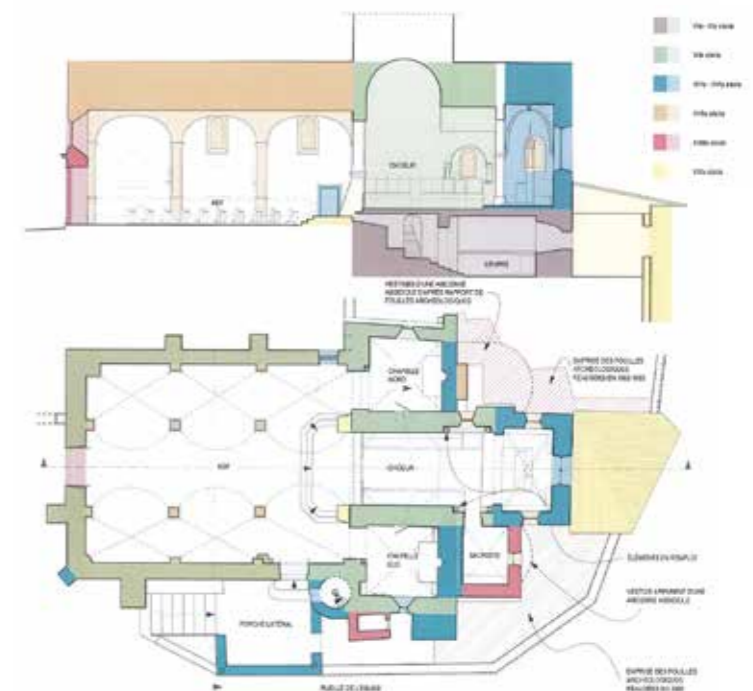
Eglise Saint-Jean-Baptiste - Crypte Saint-Benoît



L'église Saint-Jean Baptiste est composée d'une nef de trois vaisseaux et trois travées, d'un chœur liturgique et de deux chapelles latérales légèrement débordantes, de plan carré. Elle est orientée.

Les dispositions de la nef sont caractéristiques des églises-halles. Les trois vaisseaux ont une largeur similaire et sont couverts par une toiture continue de deux versants. Les trois vaisseaux sont séparés par des arcades constituées d'arcs en anse de panier et de piles carrées. Le vaisseau central est légèrement surmonté d'une voûte en plein-cintre avec lunettes au droit des grandes arcades. Les collatéraux sont couverts par des voûtes d'arêtes oblongues.

Le chœur comporte trois travées. La première travée est couverte par une coupole sur trompes et surmontée d'un clocher de plan carré. La travée intermédiaire est couverte par une voûte en plein-cintre. La travée orientale comporte une voûte d'ogives reposant sur des culots.



Eglise Saint-Jean-Baptiste - Crypte Saint-Benoît (suite)

Principaux repères chronologiques

V^e - VIII^e siècles

L'occupation du site est attestée par la présence de tombes mérovingiennes à l'emplacement de l'église actuelle.

X^e siècle

960 - La paroisse de Ternand est mentionnée dans la cartulaire de l'abbaye de Savigny.

XI^e siècle

1046 - Les églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Victor de Ternand sont données à l'abbaye de Savigny. L'église Saint-Victor était implantée à 500 mètres à l'extérieur du bourg. Il semblerait que, pour des raisons inconnues, l'église Saint-Jean-Baptiste ait été rapidement privilégiée. Aujourd'hui il ne reste aucun vestige connu de l'église Saint-Victor.

XII^e siècle

1190 - 1226 - Les archevêque de Lyon Jean Belles-mains puis Renaud de Forez font fortifier le bourg médiéval.

XIV^e siècle

1378 - L'église Saint-Jean-Baptiste est associée à un prieuré fondé par l'abbaye de Savigny, à la suite d'une donation.

XV^e siècle

Vers 1469 - D'après une visite pastorale, les troubles de la guerre de Cent Ans ont endommagé certains bâtiments : « le mode d'entrée dans ce prieuré a été réparé (...). Certaines pièces dudit prieuré tombent en ruine ».

XVI^e siècle

1562 - Le bourg est pris par le baron des Adrets, qui part ensuite vers la place forte d'Oingt.

XVII^e siècle

1657 - D'après une visite pastorale, l'église Saint-Jean-Baptiste est priorale et paroissiale. Elle comporte une crypte dédiée à Saint-Benoît. L'église est en bon état, le chœur est voûté, la nef est lambrissée et pavée.

La chapelle Saint-Victor, ancienne église paroissiale, est entourée d'un cimetière.

1692 - Surélévation des murs de la nef de l'église Saint-Jean-Baptiste par l'Archevêque de Lyon Camille de Neufville de Villeroy.

XVIII^e siècle

1717 - Le cimetière situé autour de l'église Saint-Jean-Baptiste est abandonné. Un cimetière situé hors du village est alors utilisé.

XIX^e siècle

1880-1890 - Différents travaux sont réalisés : construction d'une nouvelle sacristie, restauration et réfection de mobilier, acquisition d'une cloche et de l'horloge.

XX^e siècle

1925 - Lucien Bégule signale la présence de traces de peintures dans la crypte, sous une couche de peinture paraissant dater du XVIII^e siècle

1946 - Le site « vieux village de Ternand » est classé par arrêté du 8 mai.

1948 - Découverte des peintures murales de la crypte par Monsieur Bérout-Blanc et l'Abbé Renard. Dégagement des peintures et réalisation de fouilles archéologiques dans le sol de la crypte.

1951 - La crypte et le chœur sont classés au titre des Monuments Historiques par arrêté du 10 avril.

1957 à 1980 - Rapports, projets de drainage et essais de ventilation pour améliorer l'environnement climatique de la crypte

1980 - Réalisation de fouilles archéologiques au sud et au nord du chevet de l'église

1983 à 2000 - Plusieurs campagnes de restauration sur les peintures de la crypte

1998-1999 - Travaux de restauration intérieure (hors crypte et chœur).

XXI^e siècle

2003 - Étude de conservation des peintures murales - Florence Cremer.

2015 - Diagnostic sanitaire de l'église - CICRP (Marseille).

2017 - Restauration du portail - façade Ouest.

2019 - Étude GRP de l'église - prospection géophysique.

2019 - Inscription au titre des Monuments Historiques de l'ensemble de l'église Saint-Jean-Baptiste par arrêté du 13 septembre.

2019 - Études-sondages du chœur - Florence Cremer.

2020 - Étude des peintures du retable de la chapelle sud - Florence Cremer.



Les peintures murales

Site classé, le village de Ternand conserve de nombreux vestiges médiévaux. Les peintures murales de la crypte de l'église sont d'une incroyable richesse et suscitent l'intérêt des chercheurs médiévistes. Malgré la dégradation des peintures au fil des siècles, plusieurs scènes religieuses subsistent.

Située sous le chœur, la crypte est accessible en passant par les chapelles latérales. Elle aurait été construite sur l'emplacement d'une sépulture gallo-romaine. Au Moyen-Âge, c'était un lieu de prière et de pèlerinage dédié à Saint Benoît et abritant des reliques de saints.

De petite taille (3m80 x 3m46), la crypte se prolonge par une absidiole devant laquelle se trouve un autel du 4^e ou 5^e siècle, typique de la vallée du Rhône. Les peintures, recouvertes d'enduit pendant des siècles, ont été mises à jour en 1948 par M. Bérout Blanc et l'Abbé Renard, curé de la paroisse. La voûte et les murs étaient entièrement peints.

Le Christ en majesté occupe la plus grande partie de la voûte. Il est entouré d'anges musiciens et des quatre évangélistes dans des médaillons. Une Vierge voilée en buste dans un demi-cercle se tient à sa tête et un ange à ses pieds. Deux scènes de la vie du Christ sont visibles sur les murs : la Nativité au sud et la Fuite en Egypte au nord. Les douze apôtres sont également représentés. Sur la voûte de l'absidiole, le Christ est peint sous la forme de l'agneau divin. Sur le mur nord se trouve un portrait de Saint Grégoire le Grand, pape de 590 à 604.

Des analyses et études récentes datent la plus grande partie de ces peintures du 11^e siècle. Depuis plusieurs années, pour des raisons de conservation des peintures murales, la crypte est fermée aux visites, à l'exception des Journées du Patrimoine de septembre.

Communauté de Communes

Si la proximité d'un Maire et des conseillers municipaux avec les habitants d'une commune est indispensable à son bon fonctionnement, il y a des tâches qu'il est bon de mutualiser. Que ce soit pour des raisons de complexité technique, de moyens financiers, d'économies d'échelles ou de synergie de groupe, une Communauté de Communes permet de rassembler des villes et villages autour de projets communs.

L'entretien des routes, la gestion des crèches, des centres de loisirs, la gestion des déchetteries, le ramassage des ordures ménagères, les zones d'activités... Il est tout simplement impossible pour des petites communes, par exemple, d'offrir un service de qualité dans la totalité de ces domaines. Des communes plus urbaines auront bien besoin des communes voisines plus agricoles pour mener une réflexion globale sur l'agriculture.

Ainsi, les élus d'une commune choisissent-ils de se regrouper avec les élus des communes alentour pour

mettre en commun de nombreuses compétences. Certaines sont imposées par la loi, d'autres sont choisies par les élus eux-mêmes qui élaborent un projet commun pour le territoire.

L'organisation

Les élections municipales sont l'occasion pour les habitants d'une commune d'élire des conseillers municipaux et leurs conseillers communautaires. Le nombre d'élus qui représentent une commune dans ce conseil communautaire dépend directement du nombre d'habitants de la commune. Les conseillers communautaires, à leur tour, élisent un président et des vice-présidents qui vont animer les différents groupes de travail et commissions. Ce sont les membres du conseil communautaire qui proposent et votent les actions à réaliser sur le territoire.

Organisation des pôles

Pôle	Commission	Coordonnateur	Animateur	Délégué communal
Administration et Coopération Territoriale <i>1 réunion/trimestre</i>	Finances	C. PEIGNÉ	A. VAN DER HAM	B. DUPERRAY
	Coopération Territoriale		C. PEIGNÉ / T. DUPERRIER	
Activité et Mobilité <i>1 réunion/mois</i>	Économie - Commerce - Artisanat	J. PARIOST	J. PARIOST / JP. GASQUET	P. PEYROT
	Transport - Mobilité - Modes doux		MP. TEYSSIER / A. ADAMO	
	Emploi - Formation - Apprentissage		J. PARIOST / A. COMMANDEUR	L. MARIETTON
Infrastructures du Territoire	Voirie <i>2 réunions/an</i>	C. GALLET	C. GALLET	R. PERRIN
	Entretien Bâtiments		T. PADILLA	
	Bâtiments Neufs		C. GALLET / T. PADILLA	
	GEMAPI - Rivières		C. GALLET	M. LAHAIRE
Jeunesse et Services <i>3 à 4 réunions/an</i>	Petite Enfance - Parentalité	S. JOVILLARD	S. JOVILLARD	M-C. PEIGNEAUX
	Jeunesse - ALSH		V. DUGELAY	
	Affaires sociales		JL. TRICOT	
Environnement et Habitat <i>3 à 4 réunions/an</i>	Agriculture et Espaces Naturels Corridors Écologiques	G. CHARDON	C. VIVIER-MERLE	B. DUMAS
	Habitat - Logement - Urbanisme		G. CHARDON	P. MONNERY
	Collecte et Traitement des déchets RSO - CTE		P. LEBRUN	
	Agenda 2030		C. VIVIER-MERLE R. BLANCHET	O. TILLET
	PCAET		P. LEBRUN / P. TERRIER	O. TILLET
Rayonnement du Territoire	Tourisme et Vie Associative - Géoparc	L. DUBUY	P. BAY / L. DUBUY	A. PEYRASSE
	Culture Patrimoine - PAH		B. MARCONNET / L. DUBUY	O. TILLET
	Communication externe et Événementiel		P. SOLER / L. DUBUY	C. PERREAL

Vivre en Beaujolais

Notre vignoble représente 15 000 hectares sur notre territoire allant du sud Mâconnais aux portes de Lyon. Vous êtes habitant d'une commune du Beaujolais, vous avez été attiré entre autres par ces magnifiques paysages.

En effet, la vigne s'adapte aux terrains plats comme en coteaux, elle permet de bénéficier des paysages multicolores qui changent à chaque saison. Nous comptons **2500 domaines viticoles** beaujolais générant plus de 5000 emplois qui travaillent à l'année sur les exploitations. L'activité viticole ne s'arrête pas là, elle fait également travailler les coopératives, les maisons de vins, les entreprises de machinisme viticole, les fournisseurs de matériel, les laboratoires d'analyse, les imprimeurs, les embouteilleurs, des entreprises de service, etc.

Ces métiers sont implantés en Beaujolais et génèrent ainsi des emplois spécifiques.

Enfin le Beaujolais possède **un atout touristique** avec ses paysages, sa géologie avec le label Géo Park, ses activités de dégustation, ses activités de plein air et aussi ses événements (Conscrits, marathon du Beaujolais, Sarmentelles...). Cela génère chaque saison beaucoup de passages permettant de faire travailler des hébergeurs, restaurateurs...

Difficile de quantifier le nombre total d'emplois générés par l'activité viticole. Une chose est sûre, **les vins du Beaujolais sont un réel atout économique et touristique de notre territoire.**

La vigne est un végétal qui nécessite d'être protégé, elle possède de nombreux ennemis préjudiciables à la future récolte. Chaque année au printemps, les viticulteurs en BIO comme en conventionnel luttent contre les différentes maladies et ravageurs de la vigne. Souvent cette période suscite des questions. Voici quelques réponses :



POURQUOI JE PROTEGE MA VIGNE ?

Quelle que soit notre façon de travailler, (bio, biodynamie, raisonnée, HVE3 etc.) nous devons, sous notre climat, protéger nos vignes contre principalement deux champignons, le mildiou et l'oïdium et assurer une récolte suffisante et de qualité.

QUELLES SONT LES PERIODES ?

En fonction de la météo, et de la pression maladie, je peux traiter mes vignes entre avril et juillet contre les risques sanitaires.

QUE FAIRE QUAND JE PULVERISE A PROXIMITE DE VOTRE MAISON ?

A ce moment-là, et par précaution, nous vous conseillons de ne pas rester à proximité et de fermer vos fenêtres.

POURQUOI M'ENTENDEZ-VOUS TRAVAILLER SOUVENT TOT LE MATIN OU EN FIN DE JOURNEE ?

Ce n'est pas pour vous embêter. Pulvériser tôt le matin ou quelquefois en fin de journée est plus efficace car la vigne est plus réceptive, il y a peu de vent et il ne fait pas trop chaud. Cela permet de réduire les doses.

COMMENT JE FAIS POUR TRAITER COMME IL FAUT ?

Je suis une formation spécifique. A son issue, j'obtiens un permis de traiter, le Certiphyto, certificat délivré par le Ministère de l'Agriculture.

Mon matériel de pulvérisation, quant à lui, est contrôlé régulièrement, comme une voiture, afin qu'il n'y ait pas de déperdition de produits inutile. Enfin pour connaître la pression des maladies, j'ai accès à un bulletin hebdomadaire sur la présence ou non de maladies (disponible pour tous sur le site de la DRAAF : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2020>).

Protéger la vigne est nécessaire. Le seul but est de permettre d'avoir une récolte saine et de qualité en septembre et ainsi vivre de notre métier.

Plus d'informations sur la viticulture, n'hésitez pas à nous téléphoner OGD Beaujolais et Beaujolais Villages 04 74 02 22 20.

Droits et devoirs

Contrairement à d'autres activités économiques, les vignes sont à ciel ouvert. Cela ne signifie pas que c'est un domaine public. En effet, les vignes et la plupart des chemins de vignes sont des propriétés privées. Ne l'oubliez pas lors de vos marches ou autres activités extérieures. Restez attentifs : des engins viticoles peuvent être en train de travailler dedans. Ne laissez pas vos animaux de compagnie sans être attachés et ne laissez pas de déchets (mégots, emballages...). On compte sur vous.

L'association ADMR d'aide à domicile

L'année 2020, comme chacun sait, fut épique pour tous !

L'aide à la personne a vécu des moments difficiles et cruciaux lors du premier confinement. L'association des Coteaux d'Azergues a donc été contrainte de limiter ses interventions afin de ne pas mettre en danger les personnes visitées, ni son personnel. Seules les interventions d'aide à la personne ont été maintenues car certains bénéficiaires ont des besoins indispensables d'aide et l'intervenant est quelquefois la seule visite de la journée. La Maison des Services a dû être fermée au public.

L'ADMR est le premier réseau associatif français de service à la personne, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en France.

Ses missions sont : Accompagnement de la personne dans sa vie sociale, Entretien courant de la maison, Aide aux familles et à la parentalité (notamment en cas retour d'hospitalisation ou de maternité), Aide aux actes essentiels de la vie.

Une mission importante de l'Association des Coteaux d'Azergues est le portage des repas (une quarantaine environ chaque jour). Sur le secteur aussi, un atelier numérique très suivi permet aux séniors de s'initier à l'informatique, et la gym sénior participe à la prévention des chutes, au maintien de la forme physique et donc de l'autonomie.

Un bémol à tout cela ; L'association des Coteaux d'Azergues, pour mener à bien toutes ces missions,

peine à recruter des auxiliaires de vie et elle invite toute personne intéressée à se manifester (possibilités de temps partiel ou complet, formation assurée) auprès de la maison des services.

Cette fin d'année s'annonce encore compliquée, avec des règles de vie différentes de celles du premier confinement, mais toutes nos interventions sont maintenues avec les contraintes sanitaires imposées par la situation. La maison des services reste joignable par téléphone au 04 74 71 97 22 ou par mail admr.azergues@fed69.admr.org

L'ADMR en chiffres : interventions sur 13 communes, Val d'Oingt, Chambost Allières, Chamelet, Grandris, Lamure, Légnay, Létra, St Cyr Le Chatoux, St Just d'Avray, St Nizier d'Azergues, Ste Paule, St Vérand et Ternand. En 2019, 217 personnes ont été aidées par 28 intervenants à domicile soit 28 000 heures d'intervention.

Adresse de visite : 88 chemin de la Font-Pérou 69620 Val d'Oingt



Association conjoints survivants section Bois d'Oingt

Les associations locales des conjoints survivants sont le lien indispensable entre la Fédération Nationale (FAVEC créée en 1949) et les familles frappées par le deuil et permettent d'accueillir en temps qu'adhérents à part entière les veufs et veuves. Notre section du secteur du BOIS D'OINGT regroupe 18 communes et accueille aussi quelques adhérentes des villages voisins.

Cette année a été marquée par la pandémie COVID-19. Aussi quelques activités n'ont pu avoir lieu (assemblée générale, voyage) mais nous comptons bien nous rattraper en 2021 !

Activités de l'année 2020 :

- Assemblée générale départementale à LIERGUES le 17 septembre 2020 en présence de son Président Jean Paul GADAUT et de Mme Gilberte DUVAL, Trésorière Départementale.

- Repas de l'amitié le 17 octobre – Restaurant le Clos des Plaines à Saint Laurent d'Oingt : nous avons honoré notre Responsable de section depuis 20 ans, Maryse MELLET qui laisse sa place pour raisons de santé, à Martine BAPTISTA de Chamelet.

La permanence du 1^{er} mardi de chaque mois (de 9h

à 11h) à la Mairie du Bois d'Oingt ne s'est pas tenue depuis le mois de mars 2020 mais nous espérons bien la reprendre dès que la situation sanitaire le permettra ; en cas de besoin, n'hésitez pas à contacter les personnes ci-dessous :

- Responsable : Martine BAPTISTA - Chamelet - 04.74.71.35.02

- Trésorière : Marguerite VALLET - Saint Verand - 04.74.71.63.19

- Secrétaire : Monique DELHOMME - Grandris - 04.74.60.12.18



La médiathèque municipale de Saint Vérand

Cette année a été très particulière pour notre Médiathèque en raison de la crise sanitaire qui nous touche tous.

Notre fonctionnement s'est donc trouvé fortement perturbé, mais l'équipe de bénévoles, très motivée, a tout fait pour pouvoir vous accueillir le plus tôt possible, tout en respectant à chaque fois les recommandations sanitaires. Il a donc été décidé de n'ouvrir que 2 jours par semaine, les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30 et ce pour une durée indéterminée.

Nous vous rappelons que la Médiathèque est gérée uniquement par des bénévoles et donc nous vous demandons, par considération pour eux, de bien respecter ces horaires.

Comme d'habitude, nous vous informerons de tout changement par mail et affichage sur les portes de la Médiathèque.

Cette année, nous avons dû, également, annuler



toutes nos manifestations,

- le spectacle organisé en collaboration avec les autres médiathèques de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à Anse,
- les histoires et défilé d'Halloween,
- le spectacle de Noël en partenariat avec la Comédie Véranèze.

Après de nombreuses années de dévouement, Nicole et Yvette ont quitté l'équipe, nous les remercions encore pour leur disponibilité, leur bonne humeur et le temps donné à l'association.

Nous souhaitons la bienvenue à Philippe qui est venu renforcer le staff.

L'équipe a continué de gérer la Médiathèque, notamment en effectuant de nouveaux achats (dont les prix littéraires) que vous retrouverez sur nos présentoirs dès que possible.

Le montant de la cotisation annuelle reste inchangé : 17€ par famille.

Les habitants des villages voisins peuvent adhérer au même tarif.

Vous pouvez nous joindre par :

Téléphone : 04 74 71 46 81 (répondeur)

Mail : mediatheque@saint-verand.com

Site internet : mediathequesaintverand.fr

En attendant de vous retrouver, prenez soin de vous.

Culturellement vôtre,
L'EQUIPE DE LA MEDIATHEQUE





Permanences INFO-ÉNERGIE sur le Rhône

Conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables.



Amplepuis
3^{ème} mardi du mois
de 9h30 à 12h30
Mairie d'Amplepuis
9 place de l'Hôtel de Ville

Val d'Oingt
2^{ème} mardi du mois
de 9h30 à 16h30
Maison du Rhône -
59 avenue du 8 mai 1945

Mornant
3^{ème} jeudi du mois
de 9h30 à 16h30
COPAMO - 50 avenue du
Pays Mornantais

Condrieu
1^{er} mercredi du mois
de 9h30 à 16h
Bâtiment Les Éclats (en
face de la mairie) - 11 rue
de la mairie

Villefranche-sur-Saône
1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois
de 9h30 à 16h
13 rue Claude Bernard

Anse
4^{ème} mardi du mois
de 9h30 à 16h30
Domaine des communes -
1277 route des Crêtes

Colombier-Saugnieu
1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois
de 9h30 à 16h30
CCEL, Aéroport de Lyon-
Saint-Exupéry
40 rue de Norvège

Saint-Symphorien-d'Ozon
2 vendredis par mois
de 9h30 à 16h30
CCPO - 1 rue du Stade

Uniquement sur rendez-vous*
Contactez-nous au
04 37 48 25 90

* Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées ou annulées.
Nous contacter ou voir le détail sur notre site web, rubrique «agenda».

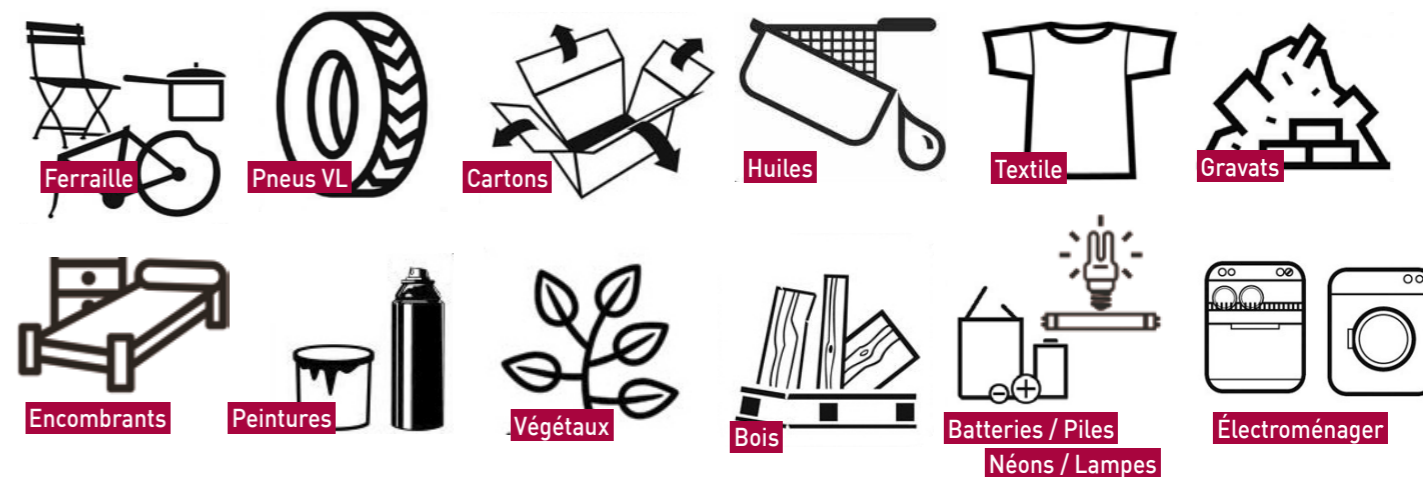




www.infoenergie69-grandlyon.org

Déchèterie

LES DÉCHETS À EMPORTER IMPÉRATIVEMENT À LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-LAURENT D'OINGT OU THEIZÉ :



Les déchèteries sont réservées aux habitants de la Communauté de Communes. Les cartes de déchèterie (nominatives) sont à retirer à la mairie de Ternand (elles peuvent servir aussi bien pour la déchèterie de St-Laurent que celle de Theizé). Vous devez impérativement vous munir de cette carte lorsque vous allez dans une des déchèteries :

- Elle doit être présentée aux agents à l'entrée - aucune dérogation ne sera accordée.
- Les agents ne font en cela qu'appliquer le règlement des déchèteries, et ont droit, dans l'exercice de ces fonctions, à un respect total de la part des usagers.

► FONCTIONNEMENT DANS LES DÉCHÈTERIES

Même tarif pour les accès dans les déchèteries de la communauté de communes : 50 € à partir des utilitaires et pour les remorques de + 500 kg.
20 € pour le renouvellement des cartes de déchèteries.
10 € la tonne pour les apports de gravats au CET3 de Theizé.

► HORAIRES SAINT-LAURENT D'OINGT : 04 74 71 13 02

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
Après-midi	14h-17h	Fermée	Fermée	Fermée	14h-18h	14h-18h

► HORAIRES THEIZÉ : 04 74 71 67 65

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée	9h - 12h	Fermée	9h-12h	9h-12h
Après-midi	Fermée	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-18h	14h-18h

VOTRE INTERVENTION PEUT SAUVER UNE VIE

Les 4 premières minutes sont primordiales !

Votre mairie a investi dans un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour votre sécurité et au titre de la prévention. Il est utilisable par chacun d'entre nous sans aucune formation préalable.

QUAND L'UTILISER ?

Si vous voyez une personne s'écrouler devant vous, ne répondant pas, inconsciente et ne respirant plus. Sachez que 60 000 personnes décèdent par an de problèmes cardiaques.

QUE FAIRE ?

1. Appeler les secours : le 15 (SAMU), le 18 (pompiers le 112 ou le 114 : un numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre (sourds malentendants, aphasiques, dysphasiques) en indiquant bien l'endroit où vous vous trouvez.

2. Envoyer une personne chercher le DAE et commencer la RCP (Réanimation Cardio Pulmonaire). Placer les paumes de vos mains l'une sur l'autre au milieu de la poitrine (au niveau du sternum) de la personne inconsciente et compresser la cage thoracique d'environ 5cm. Faire des séries de 30 compressions et 2 insufflations (bouche à bouche). Effectuez au moins des compressions thoraciques si vous ne savez pas faire du bouche à bouche.

3. Dès que le défibrillateur arrive, le prendre et tirer sur la poignée indiquant "Tirez" puis suivez les instructions vocales indiquées par l'appareil.

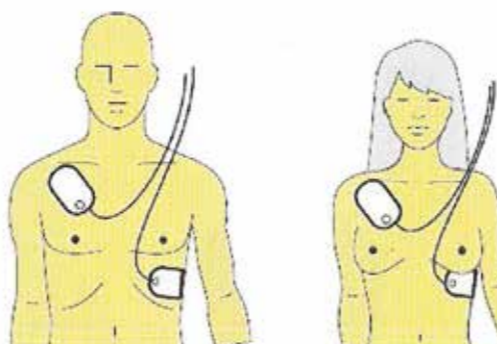
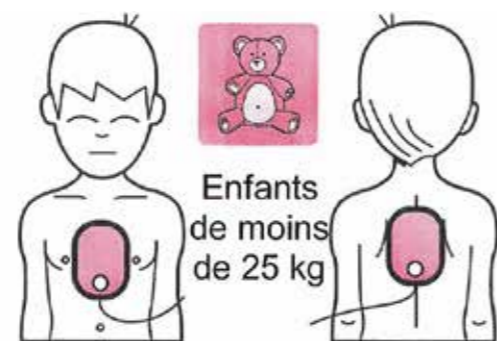
IMPORTANT il n'y a de risque ni pour la personne inconsciente ni pour l'utilisateur !

Placez les électrodes en position trans-thoracique pour un adulte ou "face-dos" pour un enfant ou un nourrisson, selon les schémas ci-contre :
Le défibrillateur effectue un électrocardiogramme.

Appuyez sur le bouton choc si le défibrillateur vous le demande. Le choc n'est pas possible si le DAE ne le détermine pas, donc pas d'erreur possible pour l'utilisateur.

Reprenez la RCP (Réanimation Cardio Pulmonaire).

Continuez de suivre les indications du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours.



Emplacement du défibrillateur (impasse de la mairie)

CONTACTS UTILES

Numéros d'Urgence

Pompiers :	18 ou 04 74 71 62 99
Gendarmerie / Police Secours :	17 ou 04 74 71 60 02
SAMU :	15
Numéro d'urgence Européen :	portable 112
Hôpital Gleizé :	04 74 09 29 29
Hôpital de Tarare :	04 74 05 46 46
Polyclinique du Beaujolais :	04 74 65 66 30
I.R.M. Villefranche :	04 74 07 27 77
SMUR :	04 74 09 29 18
AMBULANCES (Le Bois d'Oingt) :	04 74 71 80 44 ou 04 74 71 66 23
Centre Anti Poison et Toxicovigilance :	04 72 11 69 11
(Hôpital Edouard Herriot Lyon)	
Brûlures graves (Hôpital Saint Luc Lyon) :	04 78 61 89 50
Urgence GAZ :	0 800 47 33 33
Urgence Electricité :	09 72 67 50 69
SUEZ Service des Eaux :	0 977 401 130
(dépannage, urgence 24h/24)	
Service des Eaux (service client) :	0 977 408 408
D.D.T. :	04 74 09 41 00
Maison du Rhône (Val d'Oingt) :	04 74 71 60 16
SAVA (Assainissement, eaux usées) Urgences :	0 977 40 11 30

► AIDE, ÉCOUTE, S.O.S.

Enfance maltraitée :	119
SOS Enfants disparus :	116 000
Maltraitance pers. âgées :	3977
Aide victimes :	116 006
Drogue info service :	0 800 231 313
Écoute Alcool :	0 980 980 930
Écoute Cannabis :	0 980 980 940
Écoute Santé :	0 800 150 160
Sida info service :	0 800 840 800
Accueil Sans Abri :	115
Violence femmes info :	39 19

► PHARMACIE DE GARDE

32 37

24h/24, 7j/7

► MÉDECINS DE GARDE

JANVIER	JUILLET
1 ^{er} , 2, 3	Dr. LEQUIN
9-10	Dr. PASSELEGUE
16-17	Dr. PLANUS
23-24	Dr. PREGNIARD
30-31	Dr. PROBOEUF
FEVRIER	AOUT
6-7	Dr. CAPON
13-14	Dr. BAUGÉ
20-21	Dr. CHAIGNE
27-28	Dr. GIRAUD
MARS	SEPTEMBRE
6-7	Dr. HERAUT
13 - 14	Dr. LEQUIN
20-21	Dr. PASSELEGUE
27-28	Dr. BAUGÉ
AVRIL	OCTOBRE
3-4	Dr. PREGNIARD
10-11	Dr. PLANUS
17-18	Dr. CAPON
24-25	Dr. CHAIGNE
MAI	NOVEMBRE
1-2	Dr. GIRAUD
8-9	Dr. HERAUT
13	Dr. LEQUIN
15-16	Dr. PASSELEGUE
22-23	Dr. PLANUS
29-30	Dr. PROBOEUF
5-6	Dr. BAUGÉ
12-13	Dr. CAPON
19-20	Dr. CHAIGNE
26-27	Dr. GIRAUD
1 ^{er} -2, 3	Dr. HERAUT
10-11	Dr. LEQUIN
14	Dr. PREGNIARD
17-18	Dr. PLANUS
24-25	Dr. CHAIGNE
31	Dr. PROBOEUF
1 ^{er}	Dr. HERAUT
7-8	Dr. GIRAUD
14-15	Dr. CAPON
21-22	Dr. PREGNIARD
28-29	Dr. BAUGÉ
4-5	Dr. HERAUT
11-12	Dr. LEQUIN
18-19	Dr. PASS
25-26	Dr. PLANUS
2-3	Dr. PREGNIARD
9-10	Dr. PROBOEUF
16-17	Dr. BAUGÉ
23-24	Dr. CAPON
30-31	Dr. LEQUIN
1 ^{er}	Dr. GIRAUD
6-7	Dr. HERAUT
11	Dr. CHAIGNE
13-14	Dr. PASSELEGUE
20-21	Dr. PLANUS
27-28	Dr. PREGNIARD
DÉCEMBRE	
4-5	Dr. PROBOEUF
11-12	Dr. BAUGÉ
18-19	Dr. CAPON
25-26	Dr. PREGNIARD
1 ^{er} -2 Janvier	Dr. GIRAUD

LE SAVIEZ-VOUS ? UN PETIT GESTE QUI PEUT VOUS SAUVER LA VIE

Aujourd'hui, 92% de la population française possède un téléphone portable dans lequel chacun inscrit ses contacts. Fréquemment, lorsque les premiers intervenants (la police, les pompiers, le SAMU) arrivent sur les lieux d'un accident, la victime est inconsciente ou en état de choc. Elle est incapable de fournir des renseignements importants à l'agent qui pourrait lui sauver la vie ou aviser sa famille de son accident.

Un programme a été conçu au milieu des années 2000 et promu par un ambulancier de Cambridge en Angleterre en mai 2005. Il encourage les personnes à entrer

dans leur carnet d'adresses du téléphone portable, un ou plusieurs contacts sous le nom « ICE ». ICE (ou ECU en français) est l'acronyme de In Case of Emergency ou « en cas d'urgence ».

Le but de cette démarche est de permettre aux secours de trouver rapidement la ou les personnes à prévenir en cas d'accident et qui pourraient fournir éventuellement des informations médicales importantes.

Exemples : ICE1 FEMME 0606060606
ICE2 PARENTS 0606060606

Alors, n'attendez-plus : enrichissez vos contacts d'ICE !

Services médicaux

MAISON MÉDICALE

300 rue des Grandes Planches

▶ **MÉDECIN GÉNÉRALISTE**

Gabriela VIERU
04 72 32 04 68

▶ **CABINET INFIRMIER**

Marine BERGER-SALIGNAT - Mathilde FAVERGE
Véronique MONTET - Eric SALIGNAT - Chantal RADEL
04 74 71 36 63
Permanences du lundi au samedi de 9h à 9h30 au cabinet.
Le soir sur rendez-vous. Soins à domicile tous les jours.

▶ **OSTÉOPATHE D.O.**

Murielle CHARDON, diplômée du CEESO de Lyon
04 72 57 70 59

▶ **PSYCHOLOGUE CLINICIENNE**

Enfants, adultes, couples et familles
Jane-Marie BELMONT
06 33 30 45 19

**PHARMACIE**

Jean-Luc TACCARD
330 rue des Grandes Planches
04 74 71 30 00
Ouverture : lundi après-midi de 14h30 à 19h30.
mardi - mercredi - jeudi - vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
et le samedi matin de 8h30 à 12h.
Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche :
Appelez le 3237 - 24h/24 - 7j/7

CABINET DE KINESITHERAPIE VITALHIA

Centre de rééducation et de balnéothérapie
Traitement des bronchiolites
71 Impasse de la Mairie - 04 74 71 90 97
Notre centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h.
Arnaud Poncet : Masseur-kinésithérapeute - Méthode Mckenzie
Arnaud Magnin : Masseur-kinésithérapeute - Rééducation Vestibulaire
Franck Rivière : Masseur-kinésithérapeute - Kiné du sport, drainage bronchique pour les nourrissons
Elodie Jacson : Masseur-kinésithérapeute - Ostéopathe
Eloi Charmet : Masseur-kinésithérapeute - Drainage bronchique pour les nourrissons
Pauline Berchet-Moguet : Masseur-kinésithérapeute - Rééducation pédiatrie orthopédique
Arthur Junca : Masseur-kinésithérapeute - Thérapie manuelle
Julie Ogé : Masseur-kinésithérapeute - Thérapie Manuelle

CABINET INFIRMIER

Le Vieux Bourg - 348 chemin de Ronde
Murielle CERRUTI (0619248277) et **Ludivine GUYOT**, infirmières à domicile, diplômées d'État, peuvent vous recevoir sur RV au cabinet infirmier de Catherine MEMIN (absente actuellement).
Tous les jours, weekends et jours fériés inclus sur rendez-vous.

PRATICIEN EN ÉNERGÉTIQUE CHINOISE

Jérôme HENRIOT - 06 01 26 19 15
322 rue des Grandes Planches
Diplômé CFMTC spécialité acupuncture (Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise).

CABINET DE SAGES-FEMMES

43 impasse de la Mairie (anciens locaux de l'A.D.M.R.)
Emilie GIBERT - 07 67 85 88 27
Aurélié VAL - 07 78 56 80 98
Suivi gynécologique de prévention
<http://sages-femmes-gibert-val.fr>

THÉRAPEUTE PSYCHO-CORPORELLE

Nadège ARNAUD - 06 62 87 76 71
186 rue des Grandes Planches
contact@nadegearnaud.fr / www.nadegearnaud.fr

Vente de pierres dorées

ESPACE PIERRES FOLLES - LAFARGE CEMENTS

L'Espace Pierres Folles, en partenariat avec la société Lafarge Ciments, gère une vente de pierres dorées du Beaujolais à destination des habitants des communes du pays des pierres dorées (dont Ternand).

La plate-forme de vente se situe à Porrières - commune de St-Jean-des-Vignes (grand portail vert, chemin des Carrières, derrière l'ancien château) et ouvre tous les samedis du 1^{er} mars au 30 novembre, de 9h à 12h.

Pour les gros tonnages (> 3 tonnes), un rendez-vous peut être pris en semaine. Vous pouvez obtenir ce rendez-vous en téléphonant au musée ou en joignant ce dernier par courriel (coordonnées ci-dessous), en laissant vos coordonnées téléphoniques.

Modalités :
ESPACE PIERRES FOLLES
SAINT JEAN DES VIGNES
Tél./fax : 04 78 43 69 20
contact@espace-pierres-folles.com
www.espace-pierres-folles.com

Bruit et nuisances sonores

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
N° 2015-200 DU 27 JUILLET 2015

Relatif à la lutte contre le bruit
Extrait relatif aux propriétés privées

Article 12 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Article 13 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
Article 14 : Les particuliers, propriétaires ou utilisateurs de piscines, sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de nuisance pour les riverains.

Article 15 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps. Le même objectif doit être assigné à leur remplacement. Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois ou éléments constitutifs de l'immeuble ou du bâtiment. Les installations de ventilation, de chauffage et de climatisation, individuelles ou collectives, ne doivent pas être source de gêne pour le voisinage. Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.



Chacun doit trier ses déchets

► ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage a lieu le mercredi matin. Vous sortez vos conteneurs le mardi soir et vous les rentrez dans la journée du mercredi, ils ne doivent en aucun cas traîner en dehors de votre domicile ou de votre propriété (gêne pour la circulation, nuisance pour les passants...). Les sacs en plastique « en vrac » ne sont plus collectés : merci de vous munir d'un bac ou de porter vos sacs dans les bacs collectifs (il y en a près des colonnes de tri au vieux Bourg, aux Planches ou au fond de la route du hameau des Chermettes). La zone de tri doit rester propre pour le bien-être de tous. N'attendez pas que la mairie vous en fasse la remarque !

Poubelles ordures ménagères :

Tous les mercredis.

Poubelles à couvercle jaune :

Tous les vendredis des semaines impaires.
ATTENTION UNIQUEMENT LES EMBALLAGES LÉGERS.



VÊTEMENTS :

L'association HUMANA met en place un conteneur sur le parking de la salle d'animation (à côté des conteneurs de tri) pour collecter des vêtements usagés ou chaussures (à mettre dans des sacs plastiques).

INSTRUMENTS D'ÉCRITURE :

Mise en place d'une collecte en mairie et à l'école des instruments d'écriture usagés : stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs, stylos plume, cartouche.
+ d'infos sur www.terracycle.com



► COLONNES DE TRI

Les colonnes de tri sont réservées aux journaux et aux verres (2 colonnes différentes). Elles se situent sur le parking de la salle d'animation ou sur le parking à l'entrée du Vieux Bourg.

Conteneur verre :

bouteilles, pots en verre sans leurs couvercles **SAUF** ampoules, vitres, miroirs, tubes néon, porcelaine, faïence, pots de fleurs.

Conteneur papier :

journaux, magazines, prospectus **SAUF** papiers gras, films plastiques enveloppant journaux et prospectus.

Rien ne doit être déposé à côté des containers. Bien trier ses déchets, c'est diminuer le volume des ordures ménagères et le prix payé par la Communauté de Communes pour le ramassage. Ce prix est répercuté sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) que chacun paie chaque année sur sa feuille d'impôts (cette fin d'année vous avez pu voir une diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères T.E.O.M.).



PILES :

Merci d'apporter vos piles usagées en mairie. Une personne de la commune les collecte pour les restos du cœur.

ATTENTION : La collecte des bouchons en mairie est suspendue faute d'association pour les collecter.



Identité

Depuis mars 2017 la mairie ne peut plus faire les cartes d'identité. Comme pour les passeports, il faut désormais s'adresser à des mairies spécialement équipées (Le Val d'Oingt, Anse...).

► CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

(Valable 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs) Pour la première demande, la carte est gratuite. Faire une pré-demande sur :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Il faut se présenter personnellement à la mairie avec :

- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation,
- 2 photographies de face de moins de 3 mois,
- 1 justificatif de domicile (facture EDF ou Téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition) récent,
- Permis de conduire ou passeport,
- Jugement de divorce complet si l'enfant dont vous avez la garde est mineur, attestation du parent demandeur précisant qu'il n'y a pas eu de changement concernant le jugement de divorce, si garde alternée
- Pour les personnes mineures, toutes les pièces énumérées ci-dessus, plus carte d'identité du parent faisant la demande.

Pour un renouvellement :

- Ancienne carte,
- Justificatif de domicile,
- 2 photos,
- Si ancienne carte non présentée, 25 € en timbre fiscal.

► AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Un mineur sortant du territoire français non accompagné par des titulaires de l'autorité parentale doit présenter une autorisation de sortie du territoire. Cerfa n°15646*01 (disponible sur internet).

► PASSEPORT

(Valable 10 ans) Seules quelques mairies établissent les demandes de passeport. Se renseigner auprès de sa mairie pour les connaître (Le Val d'Oingt - Lamure...). + d'infos :

<http://passeport.ants.gouv.fr>

Attention, désormais les enfants doivent avoir leur passeport personnel (valable 5 ans pour les mineurs). Il faut fournir une demande, dûment complétée, faite sur un formulaire délivré par la mairie.

► CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Se présenter avec son livret de famille, ou celui de ses parents, au Greffe du Tribunal d'Instance de Villefranche, 350 boulevard Gambetta

www.service-public.fr

► EXTRAIT DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS

S'adresser à la Mairie où l'acte a été enregistré. Pour les personnes nées à l'Étranger, en faire la demande auprès du : Ministère des Affaires Étrangères Service central de l'État Civil 44941 NANTES Cedex

► LES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

- Naissance : La déclaration est obligatoire, adressez-vous à la mairie du lieu de l'accouchement.

- Mariage : Pour la constitution du dossier, adressez-vous à la mairie du domicile ou de la résidence de l'un des futurs époux. Pour le contrat de mariage, il faut voir un notaire.

- P.A.C.S. (Pacte Civil de solidarité) : Pour conclure un P.A.C.S., adressez-vous à la mairie de votre lieu de résidence commune.

- Décès : Pour faire constater le décès, il faut contacter un médecin qui établira un certificat. Pour déclarer ce décès il faut aller à la mairie du lieu du décès avec le constat du médecin ; ne pas oublier de demander des certificats de décès. Prendre contact avec un service de pompes funèbres pour organiser les obsèques. Informer les organismes de Sécurité Sociale et les caisses de retraite ou l'employeur, et les assurances personnelles du défunt (assurance vie), prévenir ses organismes bancaires. Pour les formalités de succession, adressez-vous à un notaire. Pour les formalités fiscales, adressez-vous à votre centre des impôts.

Véhicule

► DEMANDE DE CARTE GRISE, VENTE DE VÉHICULES

Les imprimés peuvent être pris sur Internet - la demande peut être faite auprès d'un professionnel de l'automobile ou par internet :

<http://immatriculation.ants.gouv.fr>

► DEMANDE DE RENOUELEMENT OU DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

Les imprimés peuvent être pris sur Internet : <https://www.service-public.fr>

Jeunes

► RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les Français, hommes et femmes, sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Toutefois, ils ont la possibilité d'effectuer cette démarche au cours de l'année où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Le demandant ou son représentant légal doit se munir des pièces suivantes et doit se présenter à la mairie avec :

- carte nationale d'identité,
- livret de famille,
- éventuellement copie du document justifiant de la nationalité Française.

Ce recensement est obligatoire et l'attestation de recensement est demandée pour l'inscription aux concours, examens, conduite accompagnée...

Urbanisme

► DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES

Si vous faites des travaux à votre domicile, vous devez obligatoirement les déclarer en mairie.

Voici quelques exemples non exhaustifs pour lesquels vous devez faire une déclaration :

- extension (maison, garage, dépendances...),
- changement de destination,
- modifications d'ouvertures,
- réfection de toiture,
- ravalement de façades,
- réfection peinture des fenêtres et des volets,
- véranda,
- piscine,
- annexes : abri de jardin, pool house, auvent,
- clôtures, mur d'enceinte, etc.

Renseignez-vous auprès du secrétariat de mairie ou sur le site www.service-public.fr

► RÈGLES À RESPECTER POUR LES TRAVAUX ENGAGÉS DANS VOTRE HABITATION

Suivant la nature des travaux prévus, il y a lieu de déposer :

- Soit une déclaration préalable, s'il s'agit de travaux tels que : pose de vélux, ouverture de fenêtre, construction de véranda ou terrasse, piscine, abri de jardin, garage dans la mesure où la surface créée ne dépasse pas 20 m², ou 40 m² si la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) ne dépasse pas 150 m².

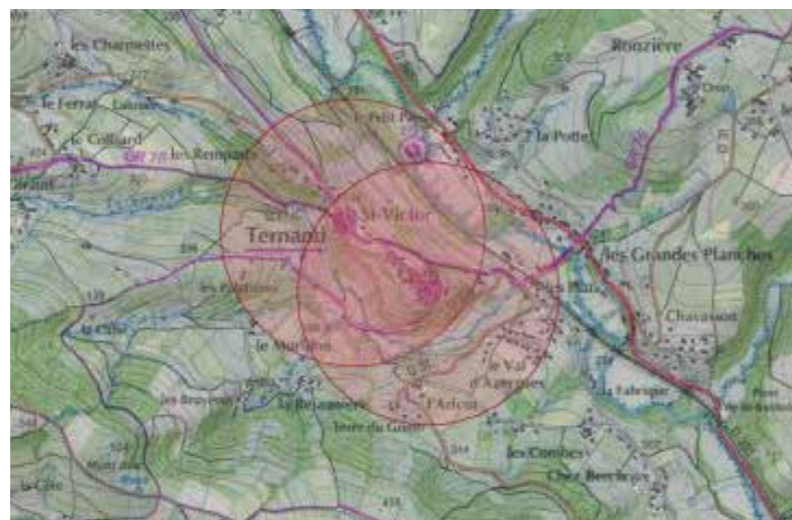
- Soit un permis de construire, lorsqu'il s'agit de l'édification d'un bâtiment neuf, d'agrandir un bâtiment existant ou même d'améliorer l'intérieur d'un édifice existant, à partir du moment où la surface habitable dépasse 20 m² et où la SHON est supérieure à 150 m². Il est nécessaire également de déposer un permis de construire dès que la destination d'un bien change de nature (par exemple réhabilitation d'un bâtiment agricole pour le transformer en habitation).

Les imprimés nécessaires sont disponibles au secrétariat de mairie. Retrouvez le service de consultation du plan cadastral ici :

<https://www.cadastre.gouv.fr/PERMANENCES HABITAT - AMÉLIORER - ADAPTER - VALORISER votre logement ou votre patrimoine immobilier>. Renseignez-vous auprès d' HABITAT & DEVELOPPEMENT ANAH - 39 rue Moncey - 69 LYON - Tel. 04 78 62 54 05

Site : www.habitat-developpement.tm.fr

Attention, Ternand possède 2 sites inscrits aux Monuments Historiques et des règles spécifiques sont à respecter : une demande aux Bâtiments de France est indispensable. Contactez la mairie avant tout projet sur ce secteur. Voir la carte ci-contre avec le périmètre concerné :



Accueil

► ATTESTATION D'ACCUEIL

Pour un étranger venant plus de 15 jours sur le territoire français dans une famille : remplir en mairie une autorisation « d'hébergement » en apportant un timbre fiscal de 30 € par étranger accueilli (attention le timbre fiscal est spécial « attestation d'accueil »).

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

► CONSTRUIRE, AGRANDIR, RÉNOVER

Tout projet de construction, aussi modeste soit-il, provoque un impact sur son environnement et participe à la qualité du cadre de vie de ses habitants et du voisinage. Pour que le conseil soit efficace, les personnes intéressées doivent rencontrer le CAUE Rhône Métropole le plus tôt possible. A l'heure de la réflexion sur un projet, qu'il s'agisse de neuf ou de rénovation, un conseil gratuit avec un architecte conseiller du CAUE Rhône Métropole peut constituer une aide précieuse à la fois source d'informations, d'idées et d'ouverture. Le candidat à la construction sera ainsi en position de mieux choisir et décider. L'architecte conseiller ne fait pas de plans, mais peut schématiser ou illustrer par des croquis les orientations qu'il suggère et les explications qu'il apporte.

Les différentes étapes de la conception du projet : implanter la maison sur le terrain, penser l'organisation spatiale, aménager des espaces de qualité, (ré)aménager les abords, faire avec la nature, extension - la maison transformée, isolation et confort, projet bioclimatique et choix d'énergie, enveloppe et mode constructif (matériaux, textures, couleurs).

► À QUEL MOMENT ?

Les meilleurs moments pour consulter :

- après l'obtention d'un certificat d'urbanisme ou l'achat d'un terrain ou bien immobilier
- avant le dépôt du permis de construire ou de la déclaration de travaux
- avant la signature d'un contrat d'architecte ou de construction de maison individuelle
- avant le démarrage des travaux.

► COMMENT ?

L'entretien dure environ une demi-heure. Pour bien le préparer, il vous est conseillé de venir avec le maximum de données relatives à votre projet et à sa situation :

- un extrait de plan cadastral
- des photos du terrain ou des bâtiments existants
- et bien sûr les croquis sommaires que vous aurez réalisés vous-même...

Et si nécessaire :

- le certificat d'urbanisme
 - le règlement local d'urbanisme (POS ou PLU à se procurer en mairie)
 - le règlement du lotissement...
- qui permettront de mieux apprécier votre projet et son environnement

POINTS CONSEILS ARCHITECTURE DANS LE BEAUJOLAIS :

Architecte : Pierre-Yves RUSTANT, aux services techniques de Villefranche-sur-Saône, le 3^e mercredi matin de chaque mois

Architecte : Valérie SAILLARD, à la mairie du Bois d'Oingt, le 3^e jeudi matin de chaque mois

Architecte : Eric PIERRON, à la mairie de Thizy-les-Bourgs, le 1^{er} lundi matin de chaque mois ou à la mairie de Tarare, le 2^e jeudi matin de chaque mois

Architecte : Delphine BLANC, à la mairie de Belleville, le 4^e mardi matin de chaque mois



CAUE RHÔNE MÉTROPOLE
POINT CONSEIL ARCHITECTURE

Pour votre projet de construction,
de restauration, de rénovation

**PRENEZ LE CONSEIL GRATUIT
D'UN ARCHITECTE**

04 72 07 44 55
(sur rendez-vous uniquement)

www.caue69.fr

Organisme
à mission de service public
d'assistance architecturale

CAUE
Rhône Métropole

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Élections

Le Registre Electoral Unique (REU) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Ce répertoire est tenu par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et mis à jour en continu par les mairies.

Les principales évolutions :

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription autrefois fixée au 31 décembre.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la date limite d'inscription pour un scrutin donné est fixée au 6^{ème} vendredi précédant ce scrutin.

La loi a introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- Elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société d'être inscrits sur la liste électorale de la commune ;

- Pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrits simultanément sur une liste communale et une liste consulaire.

Par ailleurs, l'INSEE met à jour le REU à partir des informations qu'il reçoit d'autres administrations :

- Il procède à l'inscription d'office des jeunes qui vont atteindre leur majorité et des personnes majeures qui viennent d'acquérir la nationalité française.
- Il procède à la radiation des personnes décédées, privées de droit de vote par condamnation ou qui ont perdu la nationalité française.
- Il prend en compte les décisions de justice relatives aux inscriptions ou aux radiations sur les listes électorales.

Plan de Sauvegarde

► LES OBJECTIFS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'ensemble des dispositifs que le maire mettra en place en cas de risque majeur (événement accidentel grave et dont l'ampleur met en danger la population et qui peut s'étendre à d'autres personnes et à d'autres lieux) y sont clairement précisés. Les procédures de protection sont le fruit d'une étude de tous les risques graves possibles de la commune. Les autorités ont donc la responsabilité et l'obligation de mettre en place un plan de secours. Il intègre la coordination de tous les acteurs des secours : moyens communaux, Police, Gendarmerie, Pompiers, Services Médicaux, etc. Il existe en plus des plans d'urgence spéciaux

pour faire face à des risques ou situations particuliers, comme le Plan Rouge ou le Plan de secours Spécialisé.

Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13 : Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Document d'information sur les risques majeurs (DICRIM)

Ce document d'information sur les risques majeurs a été réalisé afin de vous informer sur les risques majeurs auxquels nous pourrions être confrontés à Ternand : inondations et transport de matières dangereuses. Ce document contient le Plan de Sauvegarde, et traite les phénomènes climatiques les plus redoutés. En prenant connaissance des mesures de prévention et de protection à prendre en cas

d'événements majeurs, vous pouvez, par conséquent, réduire votre vulnérabilité.

Nous vous conseillons de le consulter au moins une fois car ce document fournit des informations à la fois générales et techniques sur les risques majeurs (inondations, tempêtes, accidents routiers,..) affectant votre commune.

Ces documents sont entièrement consultables à la Mairie ou téléchargeables sur le site, www.ternand.fr, rubrique « Informations pratiques ».

LES HÉBERGEMENTS

Gîtes & Chambres d'hôtes

► DOMAINE DUMAS

Deux chambres d'hôtes agréées Gîtes de France Ronzières - 1640 route de Ste Paule - 04 74 71 38 57 / 06 83 32 69 21 - contact@domainedumas.fr www.domainedumas.fr

► LA MAISON DU CHAT PERCHÉ

Gîte 4 épis de 2 à 4 pers., A la semaine ou week-end. Le Vieux Bourg - 114 ruelle de l'Église
Réservation par Gîtes de France - 04 72 77 17 50 www.lamaisonduchatperche.fr accueil.reservation@gites-de-france-rhone.com

► LA MAISON DES CHARMES DE RONZIÈRES

Gîte pour 8 - 10 pers., et 1 chambre d'hôtes pour 2 pers. 824 route de Ronzières catherineraouxbouniard@gmail.com 06 10 48 42 55 - Airbnb – Aritel – Google

► GÎTE CHEZ LE VIGNERON

Gîte 3 étoiles pour 11 pers. Ronzières - 1591 route de Ste-Paule - 04 74 71 35 72 / 06 80 27 03 67 - domainepaire@gmail.com www.gites-de-france-rhone.com Destination > Ternand

► GÎTE « IL ÉTAIT UNE FOIS... »

Gîte 8 pers. – 4 chambres Le Vieux Bourg - 43 chemin de la Brèche 06 85 55 20 57 - Réservation par mail en priorité : memin.cath@yahoo.fr

► LE BON TEMPS

Deux chambres d'hôtes pour 5/6 pers. et gîte de famille. Dortoir 8/10 pers., gîte d'étape équestre. 181 route de Chez Bon Temps 04 74 71 37 82 / 06 71 20 11 07 / 06 83 56 96 67 michel.mellet0559@orange.fr www.chezbontemps.com

► GÎTE DU BLASON

5 couchages. Le Vieux Bourg - 11 chemin de la Brèche Philippe LEROY 06 03 01 87 72 / Christel LEROY 06 75 30 51 11 - christel.leroy@hotmail.fr www.gitedublason.fr

► GÎTE LA DAME DE MESSIGNAC

Gîte 4/6 personnes avec SPA - 2 chambres 348 chemin de Ronde 06 85 55 20 57 - Réservation par mail en priorité : memin.cath@yahoo.fr

► LE DOMAINE DES PIERRES DOREES

Gîte 12 couchages - 11 chambres supplémentaires 755 rue des Grandes Planches 04 78 34 14 29 domainedespierresdorees@villagefani.com

LES VITICULTEURS

► CUVÉE DU BON TEMPS

Michel MELLET 211 route de Chez Bon Temps - 04 74 71 37 82 michel.mellet0559@orange.fr

► DOMAINE DU BOIS POTHIER

M & T BERCHOUX Le Bois Pothier - 1414 route du Berthier - 04 74 71 32 40 domaineduboispothier@gmail.com

► DOMAINE DUMAS

Bernard et Annie DUMAS Ronzières - 1600 route de Ste-Paule 04 74 71 38 57 - 06 83 32 69 21 contact@domainedumas.fr www.domainedumas.fr

► DOMAINE DU MILHOMME

Manuel PERRIN Le Milhomme - 3470 route de Brou - 04 74 71 33 13 dommilhomme@orange.fr www.milhomme.com

► DOMAINE PAIRE

Jean-Jacques PAIRE Ronzières - 1591 route de Ste-Paule - 04 74 71 35 72 domainepaire@gmail.com www.domainepaire.fr

► DOMAINE DES CANAILLES

SIMON PEROT Ronzières - 1591 route de Saint Paule - 06 77 05 25 26 domainedescaillles@gmail.com

► CAVE COOPÉRATIVE OEDORIA

Site de Létra, 16 montée du Bourg 04 74 71 58 60 boutique.lettra@oedoria.com www.oedoria.com

LES COMMERCES

► BELLE EN BIO

Institut de beauté - soins, beauté et détente
Ouvert mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le mercredi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 16h.
192 rue des Grandes Planches - 04 72 19 44 39

► ESPRIT COIFFURE

Salon mixte, barbier, modelage crânien.
Delphine SIROT.
Ouvert mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h. Vendredi de 8h30 à 19h et samedi de 8h30 à 16h.
425 rue des Grandes Planches - 04 72 17 53 86

► FLEURS D'EDEN

Fleurs - plantes - décoration - transmission florale - Florajet. Ouvert du mercredi au samedi de 8h30 à 12h30 et 15h à 19h et le dimanche de 9h à 12h30. Livraison 7j/7.
934 rue des Grandes Planches - 04 78 47 16 19
www.fleur-eden.com

► LA 3^{EME} MI-TEMPS

Bar - tabac - snack - épicerie - dépôt de pain - journaux. Ouvert 7 jours / 7 non stop, du lundi au vendredi de 6h à 22h et du samedi au dimanche de 7h à minuit.
277 rue des Grandes Planches - 04 78 20 46 05

► EL MILAGRITO

Salon de Thé - Boutique.
Nancy Foulon
Ouvert les week-ends et jours fériés de 10h à 18h.
8 chemin de la brèche - 07 82 15 68 03

► L'IDÉE GOURMANDE

Boulangerie - pâtisserie SIMON
Produits fabriqués sur place. Pains et galettes à l'ancienne. Cookies maison.
Ouvert lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 6h à 13h30 et de 16h à 19h45. Dimanche de 6h à 13h30.
926 rue des Grandes Planches - 04 74 71 54 28
<https://lideegourmande.fr>

► DOMAINE DES PIERRES DORÉES

Restaurant gastronomique pour groupes.
Mariage - anniversaire baptême - communion etc. - Hébergement dans le parc.
755 rue des Grandes Planches.
Sur réservation : 04 78 34 14 29
www.domainedespierresdorees.com

► LES VINS BERNARD PERRIN

Négociant en vins
Vous proposent une sélection de Vins de toutes régions, Champagne, Crémant, Vins Blancs, Rosés et Rouges pour vos cadeaux, mariages, conscrits, soirées et sans oublier votre cave personnelle.
Le Milhomme - 3593 route de Brou - 04 74 71 37 03 - 06 89 90 26 57
Fax. 04 74 71 93 14 - sarl.bernard.perrin@wanadoo.fr
www.vinsbernardperrin.com

Une liste de commerçants et d'artisans pour un service de proximité. N'hésitez pas à faire appel à eux !

COMMUNE SANS PESTICIDE

LA COMMUNE DE TERNAND S'ENGAGE À ENTREtenir LES ESPACES PUBLICS SANS PESTICIDE



LES ENTREPRISES ET ARTISANS

► ALM MAÇONNERIE

Artisan maçon - Rénovation - Pavage - Couverture
Fabien THIVOLLET
222 route des Chermettes - 04 74 71 33 75 / 06 58 95 04 85
alm-fabien@outlook.fr

► ASSISTANCE ADMINISTRATIVE - RESSOURCES HUMAINES

Véronique POYET
06 81 67 96 09 - vero.poyet@free.fr

► ASSIST'AZERGUES

Assistante secrétaire indépendante
Spécialisée dans la gestion et le secrétariat.
Marion GOBLET
222 route des Chermettes - 06 83 72 79 90
assistazergues@gmail.com

► AZERGUES VALLÉE MULTI SERVICES

Jardinage / Dépannage / Électricité / Plomberie
Travaux intérieur / Extérieur / Gardiennage / Aide à domicile / Aide administrative / Transport client / Courses
Virginie à votre écoute pour toutes demandes.
Réduction d'Impôt 50 % sur nos factures pour les actifs et retraités. Devis gratuit.
04 74 71 90 99 - 06 86 94 83 19 - av.multi@aol.fr

► PÉPINIÈRE DE LA REJONIÈRE

Jardinier Paysagiste. La création par le végétal et son entretien. Création et entretien de jardin, spécialiste de la végétalisation, production et vente de plantes.
Sur RDV : Noémie Mola et Arnaud Brouté
774 route de la Rejonière - 06 82 88 43 92
arnaud.j.br@gmail.com / arnaudjbr.com

► CG MÉDICAL

Fabricant de housses de protection à usage unique destinées aux établissements hospitaliers. Vente uniquement à destination des professionnels de la santé.
107 impasse de la Mairie - 04 74 71 86 93 - info@cgmedical.fr

► ELECTROMOBILE

Montage d'accessoires auto à domicile
Patrick Gayet - 1780 route du Berthier - 06 80 01 02 01
electromobile@free.fr / www.electromobile-lyon.com

► GARAGE LE PETIT PARIS

Mickaël DUTOIR et Cédric DURONNAT
Réparation véhicules toutes marques (VL)
803 rue des Grandes Planches
04 78 25 81 65 - 06 12 91 20 37

► INSTANT PAYSAGE

Création et aménagement de l'espace extérieur. Entretien des espaces verts. Réduction ou crédit d'impôt 50 % (service à la personne).
Jérémy DUPERRAY et Mikaël LAGRANGE
21 route de Saint-Vérand - 06 45 74 23 40 et 06 69 39 42 37
instantpaysage@gmail.com

► KREALU

Fabrication de menuiserie aluminium et acier.
Toutes fermetures du bâtiment. Petite métallerie serrurerie, verrières, garde-corps, portail.
80 impasse de la Promenade - 07 83 21 82 46
Manuel MACHADO - machado.manuel@krealu.fr

► S.A.S. LAVIEILLE

Entreprise de maçonnerie depuis 1900
Construction villas - Restauration - VRD - Couverture.
897 rue des Grandes Planches - 04 74 71 36 55
contact@lavieille-sas.fr

► CHRISTOPHE RENOUX

Artiste - Peintre
Atelier - Galerie ouverte le 1^{er} dimanche de chaque mois, ou sur rendez-vous.
140 ruelle de l'Église
message@christopherenoux.fr / www.christopherenoux.fr

► GABRIEL SEMAY

Entretien - nettoyage - lavage vitres
40 rue du stade - Tel. 04 74 71 82 14 - 06 07 06 41 20
semay.gabriel@orange.fr

► ZINC DU TOIT

Zinguerie traditionnelle
Gouttière, tuyau de descente, abergement de cheminée, noue, habillage bandeaux en aluminium, entretien de toiture, démoissage et traitement hydrofuge.
Laurent BURFIN - 06 73 47 20 24 - zincludutoit69@orange.fr

► FAIRWEB FACTORY

Conception et Création de site web.
Thomas TIXIER - 07 64 69 28 92 - 650 route de Bagny
www.fairweb-factory.fr

